

- Québec: un surplus surprise de \$26,900
- Ancienne-Lorette: un conseil à "l'écoute"
- Beauport: un garage municipal "amputé"

Les détails, page A-10

Québec a son "Papillon"

par Jacques DUMAIS

Sorti de prison il y a moins d'un an, sous le coup d'une libération conditionnelle jusqu'à la fin de 1979, le peintre et journaliste André Fontaine-Gagnon, de Québec, entend donner suite à une action en dommages de \$10 millions contre le gouvernement du Canada. Il aurait entrepris une première démarche en ce sens aux Bahamas en 1974.

"Quand bien même je laisserais la moitié de cette somme à des avocats, on me rendra ma dignité", a-t-il dit au SOLEIL, récemment. Agé

de 52 ans, Fontaine-Gagnon (ou Julien Gagnon, originaire de St-Gédéon du Lac-St-Jean) accuse Ottawa de l'avoir maintenu derrière les barreaux pendant plus de 11 ans, sous de "fausses" accusations ourdies par la Central International Agency (CIA), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Sûreté du Québec (SQ).

"Le système" policier, judiciaire et politique des États-Unis et du Canada lui aurait ainsi fait payer ses refus répétés de servir d'indicateur au lendemain de la révolution cubai-

ne de 1958 et pendant la crise d'octobre de 1970, au Québec.

"Conspiration" du silence

En parallèle, il compte publier avec l'aide de la même rédactrice, Mme Carmen Morin, de Québec, deux autres livres pour combler les "trous" d'un premier, "Conspiration" (350 pages), paru difficilement l'automne dernier, aux Editions Intrinsèque, de l'ex-détenu Ben

(Suite à la page A2, 1re col.)



André Fontaine-Gagnon



LE SOLEIL

74 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 22 AOUT 1978

82e ANNEE, No 39 PRIX 25¢



Plusieurs fabriques bouclent leur budget avec les bingos

par Jean MARTEL

Le diocèse de Québec n'a pas de politique officielle relativement aux bingos qui se tiennent dans les paroisses, mais il est certain que, sans ces jeux de hasard, des paroisses ne pourraient pas boucler leur budget, à moins que l'on trouve d'autres sources de financement.

Par exemple, voici quelques-unes des paroisses de Québec qui ont besoin des bingos pour faire face à leurs dépenses annuelles: Saint-Malo, Saint-Joseph, Notre-Dame-de-Grâce, Sacré-Coeur, Saint-Roch, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Esprit, Notre-Dame-de-la-Pitié et Saint-Eugène (à Ville Vanier). Sans doute d'autres paroisses du diocèse sont-elles dans la même situation.

Selon M. Jacques Côté, responsable de l'Office des communications sociales du diocèse, même si le diocèse tolère ces jeux, il souhaite qu'ils viennent à disparaître d'eux-mêmes avec le temps.

Il est vrai, ajoute-t-il, que pour certaines paroisses le bingo est un moyen de subsistance. Toutefois, le diocèse n'a jamais considéré que c'était là une façon de justifier les bingos; au contraire, il souhaite que les paroisses n'en sentent plus le besoin et que ces jeux disparaissent du champ paroissial.

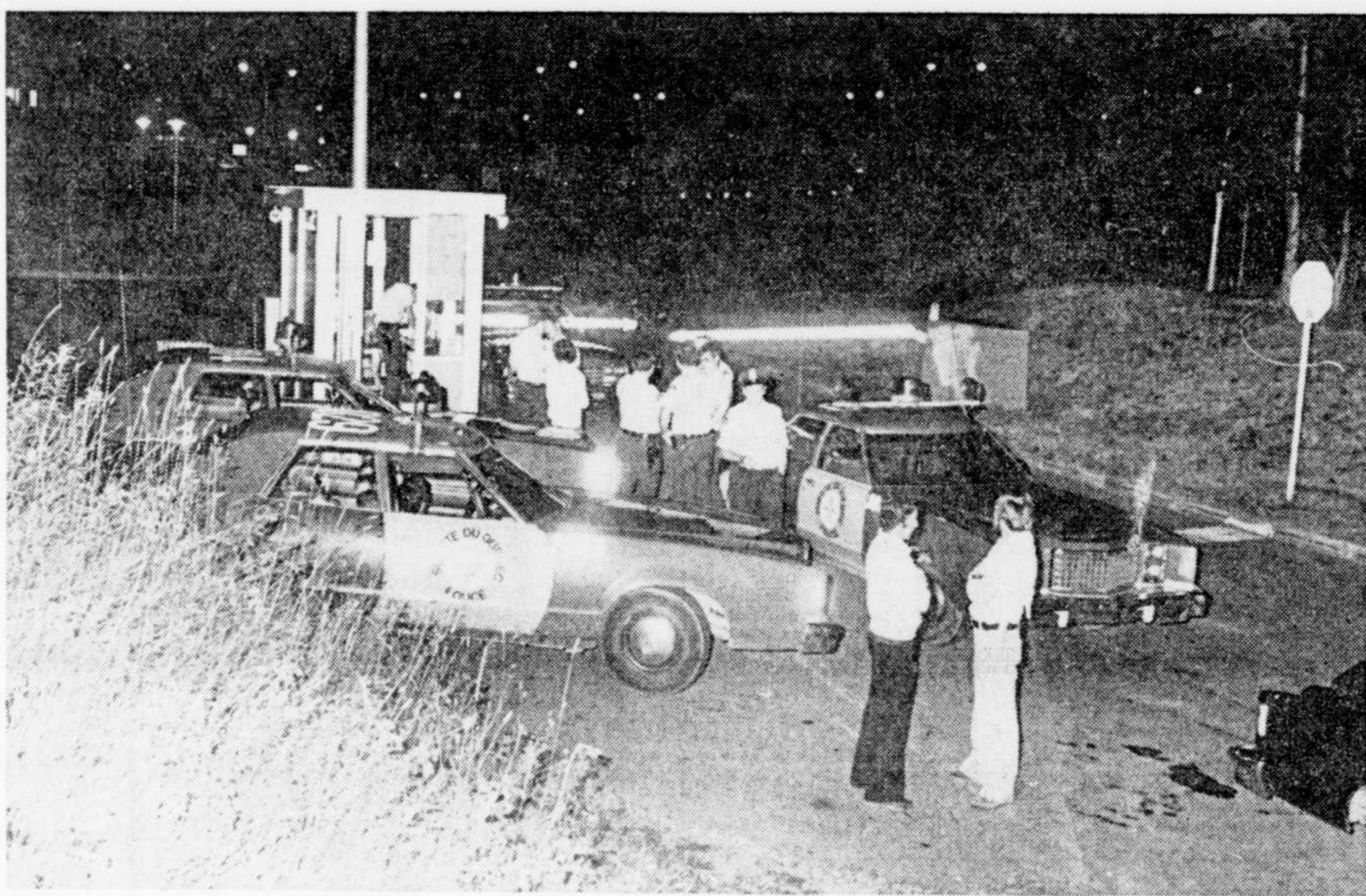
Fait à souligner, le diocèse de Saint-Jean, situé sur la rive sud de Montréal, vient d'interdire la tenue de bingos dans ses 80 paroisses à compter du 31 décembre. Cette décision n'a été possible qu'en raison de l'état relativement bon des finances des fabriques.

Joindre les deux bouts

Quoi qu'il en soit, les bingos semblent aller bon train à Québec et l'utilisation qui est faite des profits de ces soirées populaires montre qu'il serait difficile de les abolir du jour au lendemain. En effet, pour plusieurs paroisses situées dans des quartiers moins à l'aise, c'est là un moyen quasi indispensable de joindre les deux bouts.

Par exemple, à la paroisse Saint-

(Suite à la page A2, 5e col.)



Le Soleil, Gilles Lafond

Journée de suspense à Orsainville

Depuis vendredi dernier, suite à une information venant présumément de "l'intérieur", les autorités du Centre de détention de Québec appréhendaient une prise d'otages suivie d'une évasion. Il n'y a pas eu de prise d'otages, pas d'évasion, pas de violence. Simplement une manifestation pacifique de 77 prévenus qui attendent leur procès.

Les détails, page A-6

Des programmes provinciaux seront touchés

Ottawa coupera encore

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral annoncera sous peu d'autres coupures d'au moins \$1 milliard dans ses dépenses, en plus de celles de \$2,5 milliards déjà annoncées, incluant des réductions de programmes à frais partagés avec les provinces.

Le président du Conseil du trésor, M. Robert Andras, a annoncé hier ces nouvelles coupures, alors que le premier ministre Trudeau, lui, avertissait les dix provinces que certains program-

mes à frais partagés seraient coupés, après négociation "dans certains cas" avec les provinces. Ce qui implique qu'Ottawa pourrait agir unilatéralement dans "certains autres cas", bien que son intention est d'éviter cela autant que possible.

Cet avertissement de M. Trudeau est compris dans un téléx qu'il a fait parvenir vendredi aux dix capitales et qui a été rendu public hier.

Les décisions concernant les pro-

grammes réductions budgétaires seront difficiles à prendre, estime M. Andras, mais le gouvernement est résolu à maintenir le taux d'augmentation de ses dépenses en dessous du taux de croissance de l'économie nationale.

L'objectif qu'Ottawa s'était d'abord fixé était de limiter cette croissance des dépenses en deçà de 10 pour 100. Mais M. Andras est maintenant confiant de pouvoir contenir cette augmentation à 9 pour 100.

Il a indiqué que tous les ministères seraient touchés pour ces nouvelles coupures.

Quant à M. Trudeau, son communiqué aux provinces expliquait:

"Etant donné la part que représentent dans le budget fédéral les versements aux provinces, on doit s'attendre qu'une réduction ou réaffectation des

(Suite à la page A2, 3e col.)

Travaux de \$35 millions au parlement

par Paul BENNETT

Entrepris il y a maintenant près de deux ans, les travaux de restauration du parlement se poursuivront au moins jusqu'en 1985, au coût de \$5 à \$6 millions par année et coûteront au minimum \$35 millions!

C'est ce que LE SOLEIL a appris, cette semaine, d'un des responsables de l'aménagement de la Colline parlementaire au ministère des Travaux publics.

Les travaux de ravalement des façades et d'embellissement des abords du parlement (édifice "A"), qui devraient normalement être terminés d'ici quelques semaines, ne sont en quelque sorte que le prélude à la restauration complète de l'édifice, de la cave au grenier.

Ainsi, dès la fin août ou au début de l'automne, le ministère des Travaux publics ira en appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de la toiture, entreprise gigantesque qui nécessitera plus d'un an de travail et des dépenses de l'ordre de \$1 million.

Il s'agira de renforcer la structure de bois clair qui soutient la toiture, de vérifier l'étanchéité des coupe-feu, de démanteler les plaques de cuivre pour réparer et isoler cette partie de l'édifice qui n'a pratiquement pas été retouchée depuis sa construction, entre 1877 et 1884. Il semble, selon les architectes chargés de la restauration des édifices de la Colline parlementaire, la firme Dorval et Fortin, que les plaques de cuivre sont réutilisables à 90 pour cent et pourront donc être remises en place.

L'échéancier des travaux en ce qui

(Suite à la page A2, 3e col.)

Voir notre dossier à la page C-3

sommaire

Annonces classées	F-2 à F-18
Arts et lettres	C-13 à C-15
Bandes dessinées	C-15
Bridge	F-4
Consommation	D-6
Décès	F-20
Economie-finances	C-6 à C-9
Feuilleton	F-17
Horoscope	F-16
Information régionale	C-2
Mot mystère	F-6
Mots croisés	F-8
Où aller à Québec	C-15
Page documentaire	A-5
Patron	F-3
Pierre Champagne	A-9
Sport	D-1 à D-5
Télévision	C-14

météo

Ensoleillé aujourd'hui et demain à Québec avec un maximum de 24 à 26. Dans l'Est, ensoleillé aujourd'hui et nuageux demain avec un maximum de 20 à 23.

Les détails, page F-2

mardi

Accidents de travail

Dans une entrevue accordée au SOLEIL, le président de la Commission des accidents du travail (CAT) a laissé entendre que le dépôt du livre blanc en septembre serait suivi d'une législation reconnaissant au travailleur le droit de refuser de travailler devant un risque grave et imminent.

Les détails, page C-1

Les loteries

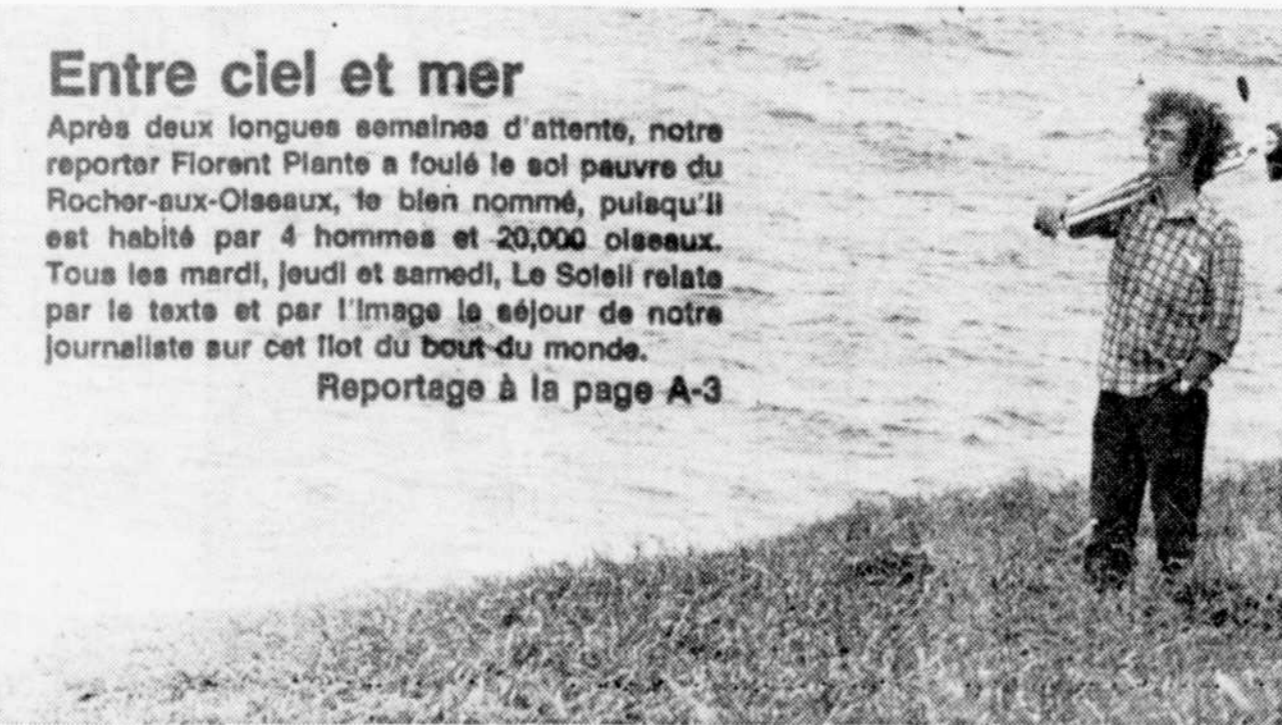
Le Québec et trois des provinces maritimes se joindront à l'Ontario et l'Ouest dans un tirage mensuel, la "Provincial Super Loto" pour concurrencer directement Loto Canada.

Les détails, page C-1

Entre ciel et mer

Après deux longues semaines d'attente, notre reporter Florent Plante a foulé le sol pauvre du Rocher-aux-Oiseaux, le bien nommé, puisqu'il est habité par 4 hommes et 20,000 oiseaux. Tous les mardi, jeudi et samedi, Le Soleil relate par le texte et par l'image le séjour de notre journaliste sur cet îlot du bout du monde.

Reportage à la page A-3



Le Soleil, François Brunelle



Un coup de barre, M. Duhalme

Il fallait de toute évidence donner aux Québécois accès aux territoires de pêche et de chasse. C'était un impératif, mais on a procédé de façon absurde, semble-t-il. Selon Claude Larochelle, il convient à M. Duhalme de donner un solide coup de barre à cette démocratisation mal engagée.

Lire sa chronique, page D-2



Le Soleil, Jean Vallières

André Fontaine-Gagnon et Carmen Morin, victime et rédactrice de "Conspiration" (entre l'ombre et la lumière), au cours d'une longue entrevue au SOLEIL.

Québec a son...

(Suite de la première page)

Jauvin. On y relaterait la suite du vécu de l'auteur et y établirait une jurisprudence en matière d'incarcération pour des "motifs politiques" au Canada.

Accablant pour une poignée d'avocats, de juges, de fonctionnaires, de policiers, de policiers éminents et de "dirigeants" de la presse, "Conspiration" aurait buté contre le mutisme absolu de l'"élite". Néanmoins, la seule édition de 5.000 exemplaires ne comporterait que 500 copies inventurées au Québec.

N'eût été des nombreux documents officiels qui entrecourent le volume et accréditent tant soit peu des avancés douteux sur la vie et les tourments de Fontaine-Gagnon, le lecteur se croirait en présence d'un bon mélodrame d'espionnage, soigneusement actualisé par des temps troubles pour la crédibilité de la GRC.

Un mélodrame

Indépendantiste, l'auteur souhaitait témoigner à l'enquête Keable mais refusa, dit-il, une invitation de la Commission fédérale McDonald. Ses charges contre l'administration de la justice et des pénitenciers vont dans le sens des dénonciations récentes de l'aumônier pittoresque, Raymond Lavoie.

Les récits de ses évasions aux îles Fidji, en 1971, aux USA et aux Bahamas, en 1973, la facilité déroulante avec laquelle il dit déjouer ses gardiens, son inénarrable fugue de Cuba à bord d'une coquille de noix, douze ans plus tôt, rappellent... "Astérix" ou le roman "Papillon".

Le clou du mélodrame échappe au premier livre. Dans sa géologie du Toronto métropolitain, à Noël 1973, Fontaine-Gagnon se dit informé du décès accidentel de son ex-femme et de ses deux filles à Paris. Un infarctus et une paralysie l'assailent. Cinq ans plus tard, il apprend, à Alma, que sa famille est bien en vie au Québec et en France. "Le gouvernement voulait me faire péter!" lâche-t-il au SOLEIL.

Journaliste versus la CIA

La morale de "Conspiration" veut qu'un journaliste qui "couvre" l'Amérique latine pour Radio-Canada et d'autres sociétés, en 1960, obéisse à la CIA! Surtout lorsque ce scribe subit les tortures du dictateur cubain Batista, connaît le maquis de Fidel Castro, les réfugiés cubains de Miami, se prétend dans le secret des dieux du meurtre de John Kennedy...

Une CIA fantomatique lui aurait d'abord volé son manuscrit inachevé sur l'histoire de Cuba, depuis Colomb jusqu'à Castro. L'immigration américaine l'aurait fait déporter au Québec à la demande de la SQ. Empoisonné sous l'effet d'une chimie "inconnue", il ne se souviendrait de rien du 22 au 25 juillet 1966. Conséquemment il plaide coupable à une accusation de fraude envers une caisse "pop" de Longueuil...

Après un an à Bordeaux et à St-Vincent-de-Paul, on le condamne à 12 ans pour faux et usage de faux. En 1968, on lui découvre de faux chèques signés à Rivière-du-Loup, dix ans plus tôt, pour lesquels il aurait comparu 39 fois avant son acquittement. De retour à Laval, on le transfère à Cowansville, à Edmonton, à Toronto puis à Kingston d'où on le libère, le 2 septembre 1977.

Fontaine-Gagnon met moins d'emphase à réfuter factuellement ses allées en accusation qu'à épil-

Travaux de...

(Suite de la première page)

regarde "l'enveloppe extérieure" de l'édifice prévoit également, d'ici un an, le ravalement des pierres de façade situées au niveau du salage, pierres d'une texture différente de celles, au niveau des étages, qui ont déjà subi le traitement au jet de sable; la restauration du portique central et de ses abords (connue comme la Porte du Sauvage); ainsi que l'aménagement paysagé de la cour intérieure.

A l'intérieur de l'édifice, on profitera de l'intersession de l'été prochain pour compléter les travaux au Salon bleu (autrefois Salon vert), réaménager et redécorer le Salon rouge et refaire la toilette du hall d'entrée. Parallèlement aux travaux de restauration du "A", on procédera au cours de la prochaine année à la restauration et au réaménagement de l'édifice "C", en partie occupé par le ministère des Finances.

Les responsables des travaux espèrent ainsi pouvoir libérer cet espace lorsque débiteront vraiment, d'ici deux ans, les travaux de restauration de chacune des ailes du parlement.

Selon M. Charles Dorval, dont la firme est chargée d'élaborer les plans et devis des travaux en consultation avec le ministère des Travaux publics et le président de l'Assemblée nationale, le principal problème que pose la restauration du parlement est celui de la relocalisation des occupants qui y travaillent.

En temps de session, le parlement (édifice "A") abrite jusqu'à 650 employés de l'Assemblée nationale, 160 employés des Travaux publics, en plus des députés et de leur personnel et des journalistes de la Tribune de la presse.

C'est ce problème de la relocalisation des occupants de l'édifice "A" qui a amené les responsables de la planification des travaux à opter pour l'aménagement extérieur de l'édifice d'abord, pour ensuite passer à l'intérieur.

Comme l'édifice doit être restauré au grand complet, on a choisi de commencer par l'enveloppe extérieure (façades, toiture, aménagement paysagé) avant de s'attaquer à l'intérieur, où on procédera progressivement, à mesure que d'autres locaux seront disponibles pour reloger temporairement, ou définitivement dans certains cas, les occupants actuels du parlement.

Certains programmes...

(Suite de la première page)

fonds fédéraux touche certains programmes provinciaux", a-t-il fait savoir.

Afin d'en arriver à des réductions des dépenses, le premier ministre a fait allusion à plusieurs possibilités, y compris le fait d'invoquer la clause de cessation afin de modifier le financement de certains programmes conjoints ou à frais partagés.

"Le gouvernement fédéral désire vivement éviter d'amener unilatéralement les ententes contractuelles ou juridiques existantes", précise en outre M. Trudeau.

Le gouvernement fédéral et les provinces partagent notamment les coûts des programmes de santé et de l'éducation post-secondaire.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a rappelé que les provinces réclament depuis longtemps que le fédéral se retire de certains champs de juridiction.

"Certaines réductions des dépenses fédérales déjà annoncées comme, par exemple à l'égard du logement, doivent s'interpréter comme une première réponse fédérale au désir exprimé si clairement par les premiers ministres provinciaux", explique-t-il.

M. Andras a annoncé des réductions de dépenses de l'ordre de \$388 millions à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Au ministère des Affaires urbaines, qui est responsable de la SCHL, il n'a pas encore été décidé comment s'effectueraient ces coupures. Les hauts fonctionnaires ont laissé entendre que la Société prêterait moins d'argent aux sociétés et aux individus en demandant aux compagnies privées de jouer un plus grand rôle dans ce domaine. La SCHL pourrait cependant endosser les prêts.

Ils ont aussi évoqué la possibilité de réduire les sommes allouées au programme d'isolation des maisons. Ce programme a un budget de \$80 millions.

En terminant sa lettre aux premiers ministres, M. Trudeau conclut: "Bien sûr, nous sommes disposés à examiner d'autres champs d'activité dont vous voudriez que le gouvernement fédéral se retire au profit des provinces".

Premières réactions

Le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Bennett Campbell, a exprimé sa méfiance à l'égard de ces réductions aux programmes à frais partagés, en avertissant Ottawa que toute modification à ces plans devrait se faire avec l'accord des provinces.

M. Campbell a promis qu'il examinerait de très près tout mouvement du fédéral en ce sens.

Sur la scène fédérale, le leader de l'Opposition, Joe Clark, a bien souligné que toutes ces coupures de dépenses annoncées par le gouvernement libéral n'étaient que des coupures "dans des dépenses projetées, non dans des dépenses réelles".

M. Clark a cité comme exemples les cas de l'Agence canadienne de développement international et de la société Radio-Canada, à qui on a demandé "d'arrêter ce qui n'était pas commencé".

La même illusion, selon le leader de l'Opposition, se continue dans la fonction publique, où on promet de supprimer 5.000 emplois qui n'existent pas.

Plusieurs fabriques...

(Suite de la première page)

Eugène, à Ville Vanier, 30 pour 100 des revenus de la fabrique proviennent des bingos. A la paroisse du Sacré-Coeur, c'est 20 pour 100 des revenus. Une autre paroisse comble un manque à gagner de \$25.000 grâce aux bingos.

Le curé Léo-Paul Lupien, de Notre-Dame-de-Pitié, fait remarquer qu'avec 25 pour 100 de pratique religieuse le dimanche la fabrique ne réussit pas à boucler son budget et qu'il manque \$15.000 à la paroisse. Ce sont les bingos qui permettent précisément de combler ce déficit.

Toutefois, il ne faudrait croire que les bingos ne servent qu'à éponger les déficits des fabriques moins fortunées. Ils servent aussi aux loisirs et aux oeuvres.

Ainsi, le Père Pierre Racette, responsable du Centre Durocher dans le quartier Saint-Sauveur, déclare que les bingos qui ont lieu au centre ne servent pas du tout à financer l'église paroissiale, mais plutôt à aider le centre lui-même et les oeuvres paroissiales (Saint-Vincent-de-Paul, mouvement scout et guide, cercle Lacordaire, etc.).

"Si nous abolissions les bingos, dit-il, nous serions obligés de réduire nos oeuvres de 50 pour 100 et le personnel du centre de la moitié (22 personnes y travaillent à plein temps)."

Où se tiennent les bingos dans la région de Québec? Qui y va? Ces questions et bien d'autres ont déjà été étudiées par M. Louis Painchaud qui, en 1975, a présenté une thèse de maîtrise de sociologie religieuse sur ce sujet à la faculté de Théologie de l'Université Laval.

M. Louis Painchaud, qui fait des recherches à la faculté et enseigne les sciences religieuses au CEGEP de Sainte-Foy, a constaté qu'on ne s'en-

tend pas au sujet des bingos d'une paroisse: certains sont pour, d'autres contre. Quoi qu'il en soit, on semble dire qu'il s'agit d'un mal nécessaire.

Il a constaté aussi que presque toutes les paroisses de la basse-ville et de Limoilou organisent des soirées de bingo, tandis que celles de la haute-ville, de Sainte-Foy et de Sillery n'en avaient pour ainsi dire pas.

La clientèle, dit-il, qui participe à ces soirées est surtout féminine. La grande majorité ne vient pas de la paroisse, mais des quartiers environnants. Ces personnes ne viennent pas du tout dans l'intention de soutenir financièrement la paroisse. Elles dépensent en moyenne \$6 par soirée (selon les chiffres de 1974).

Une bonne partie de la clientèle est faite d'assistés sociaux; en effet, M. Painchaud a constaté que la semaine suivant l'émission des chèques d'allocations sociales les profits des bingos augmentaient.

Il souligne que pour certaines personnes le bingo n'est qu'un simple jeu, mais que pour d'autres c'est une maladie. Il rappelle que le bingo fait partie de cet ensemble de jeux de hasard qui sont institutionnalisés dans notre société (les courses, les loteries, etc.).

Selon certaines études, dit-il, ces jeux servent à tempérer l'impatience des gens qui sont au bas de l'échelle dans la société. Ils les maintiennent dans l'illusion qu'ils vont s'en sortir: pourtant, pour un qui gagne, c'est tout un groupe qui perd.

Les jeux constituent de fausses solutions de rechange. Ceux et celles qui sont mécontents de leur situation sociale pourraient contribuer beaucoup mieux à l'amélioration de leur sort en adhérant à des comités de citoyens, par exemple, qu'en s'adonnant à des jeux de hasard.

soldes soutien gorge et bikini Warner's

soutien-gorge sans couture

Léger dans son tricot de nylon, il s'ajuste naturellement et transforme ses fines bretelles en li-cou. Blanc, beige, 32 à 36.

rég. \$5.50

3.95

sa culotte bikini

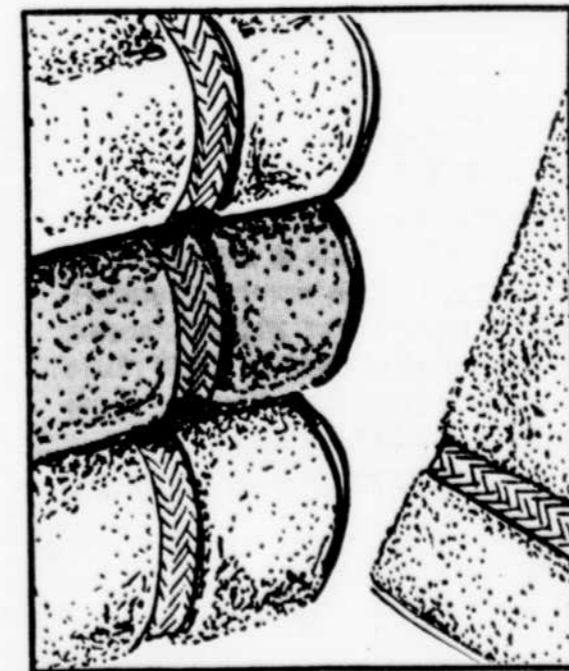
Imperceptible, elle moule en douceur... Entrecroisement en coton alvéolé. Blanc, beige, P.M.G.

rég. \$3.50

2.75

la maison
SIMONS
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

SOLDES D'AUTOMNE à la lingère



les serviettes "ambassade" de Fieldcrest

Durent et durent dans leur douce ratine éponge... tissée de coton frais! Chauds harmonie de six coloris.

de bain rég. \$7.

4.99

à mains détartrable rég. \$5. 3.49
drap de bain rég. \$2.50 1.79
rég. \$16. 11.99

la maison
SIMONS
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy



Le Soleil, François Brunelle

A partir du bateau, ce fut d'abord le départ en hélicoptère...

Entre ciel et mer

par florent plante



ROCHER-AUX-OISEAUX. Iles-de-la-Madeleine — Oui, je crois que je vais m'habituer au Rocher-aux-Oiseaux.

Cela fait maintenant trois jours que je suis sur cette roche. Vous vous habitueriez aussi.

La fenêtre de ma chambre donne au sud-est. Depuis que je suis ici, à chaque matin, c'est le soleil qui me réveille. Pas un réveil-matin mécanique ou électrique.

Il n'y a pas d'automobiles qui passent dans la rue; pas de camions qui grondent sur un boulevard avoisinant. Ici, en m'éveillant, j'entends les bassans et les mouettes chanter. Ça vaut toutes les émissions radiophoniques matinales.

Hier matin, étendu sur mon lit, je les ai observés pendant au moins une demi-heure. C'est un véritable mouvement perpétuel.

Il y en a toujours deux ou trois qui frôlent ma fenêtre. Personne ne les chasse ni même les effraie. Ce ne sont pas des goélands pressés, nerveux ou sages qui s'aventurent, à l'occasion, aux abords des îles, le long du fleuve pollué.

A condition d'aller doucement, on approche les oiseaux à moins d'une enjambée. J'ai pris un fou de bassan âgé d'une semaine dans ma main. Les adultes sont restés à quatre ou cinq pieds de moi.

Ils sont d'un blanc éclatant et délicat. Leur cou est jaune pâle; le bout des ailes est noir.

Je croyais qu'on serait quatre au rocher, mais la population dépasse 20.000.

Les spécialistes estiment qu'il y a au moins 10.000 fous de bassan, presque autant de mouettes tridactyles, quelques milliers de macareux de l'Arctique, puis des cormorans ainsi que des visiteurs occasionnels, tels les godes et quelques canards.

Dimanche, j'ai visité mon île en compagnie de Lauréat Leblanc et Jim MacLean. Les documents de la garde côtière canadienne mention-

nent que la superficie du rocher dépasse six acres.

Au sud, les falaises surplombent la mer de plus de 80 pieds. Au nord, elles atteignent facilement 130 pieds et peut-être plus.

Je ne suis pas encore très brave le long de ces falaises, mais c'est tout un spectacle de baisser la tête et de voir voler les oiseaux, juste en dessous.

Au nord-ouest, dans l'échancrure du rocher, il y a l'escalier qui descend jusqu'au petit débarcadère. Voilà un autre point impressionnant, mais que les gardiens déconseillent à quiconque à le vertige.

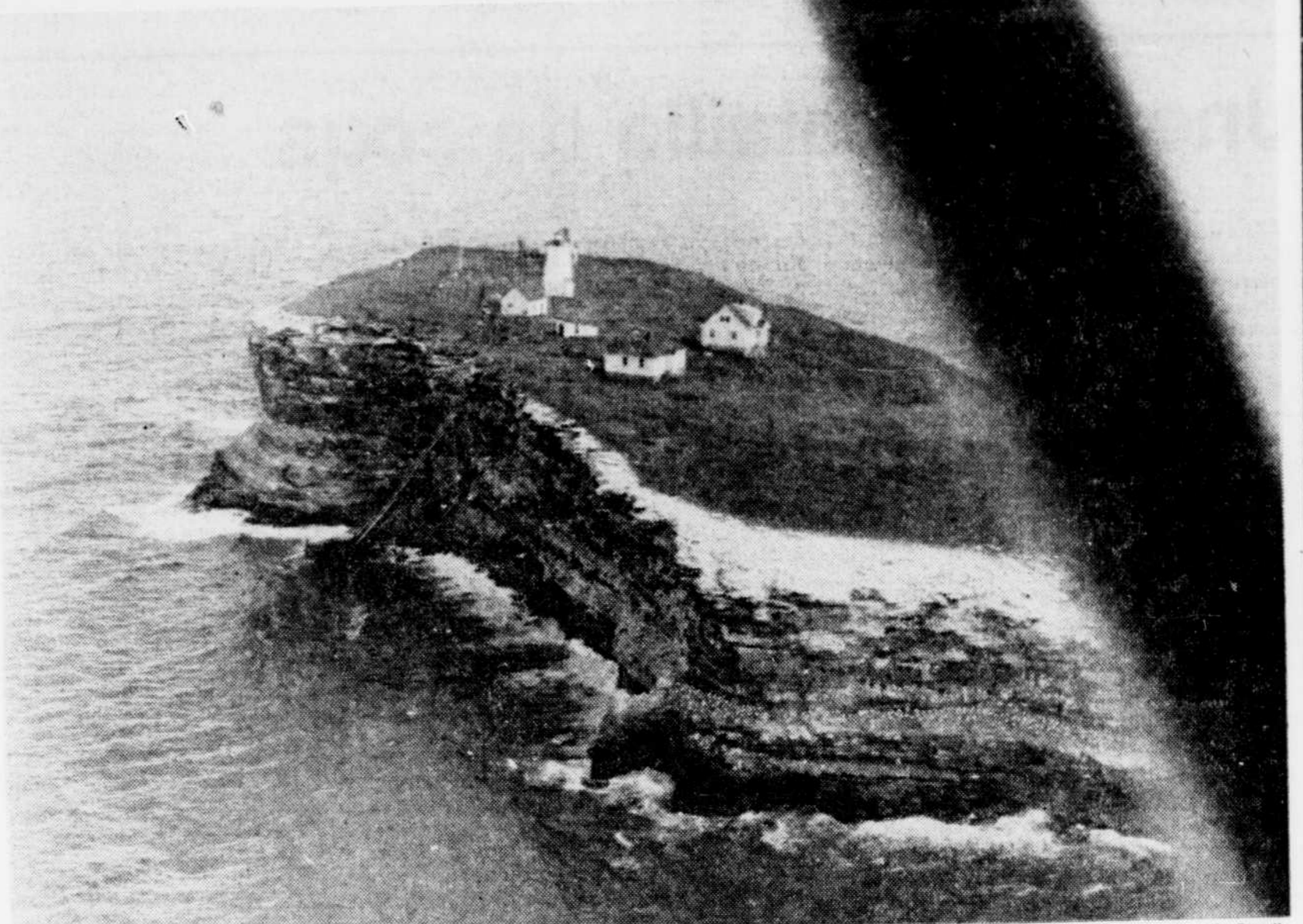
Dans la section du haut, instinctivement on serre les mains sur les deux rampes. A 100 pieds en dessous, entre les marches, on voit les vagues qui viennent se briser sur les grosses roches.

Bien des visiteurs venus au rocher par bateau ont monté les 145 marches de cet escalier très abrupt, mais ont eu de sérieux problèmes pour redescendre. Certains descendent à reculons afin de ne pas voir le précipice qui les attend.

Les deux gardiens sont d'avis que les tempêtes de l'automne et de l'hiver prochain vont venir à bout de cet escalier. Au printemps, il n'existera plus; il aura culbuté.

Sur la calotte du rocher, il n'y a que six bâtisses. Au sud-est, il y a un bungalow, puis la maison des gardiens qui a un étage et demi. Ensuite, près de l'escalier, il y a la cabane qui abrite la petite chaloupe ainsi que le moteur stationnaire du derrick. Vers le nord-est, il y a le phare ainsi que les deux bâtisses remplies d'instruments de communication et de génératrices qui fonctionnent 24 heures par jour.

Avant de repartir, le brise-glace Tupper a laissé tout le "gasoil" qu'il faut pour la prochaine année. Les réservoirs contiennent 14.000 gallons, et cela suffit jusqu'en septembre ou octobre de l'an prochain.



Le Soleil, François Brunelle

Bientôt, l'île était en vue...

Ca y est! Enfin sur l'île!



Le Soleil, François Brunelle

Ce fut ensuite le tour de l'île. Tout est exceptionnel, comme cet escalier de bois qui s'agrippe à une falaise de 130 pieds de haut. L'escalier du vertige...

Vieux-Québec: \$1 million du provincial

Après six mois d'attente, la ville de Québec vient de conclure un protocole d'entente avec le gouvernement québécois, relativement à une vingtaine d'immeubles incendiés ou abandonnés, dans le Vieux-Québec.

En vertu de cette entente, qui sera ratifiée au cours de prochains jours, la ville de Québec recevra du ministère des Affaires municipales une

subvention de \$1.000.000 qui sera consacrée à la restauration et à l'acquisition de maisons vétustes.

Comme l'annonçait LE SOLEIL récemment, les autorités municipales seront les

maîtres d'œuvre de ces travaux de réfection et elles pourront dépenser à leur convenance le million provincial. Toutefois, la Société

d'habitation du Québec et le ministère des Affaires culturelles devront faire rapport au Conseil du Trésor, à l'issue des 16 mois que durera le

programme de subvention, allouées auront été dépensées afin d'établir que les sommes allouées aux fins prévues.

LOCAUX A LOUER POUR COMMERCES OU BUREAUX
Place des Chênes
— Air climatisé,
— tapis, stationnement
628-8380 - 656-2606
651-0767

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignore peut refaire l'email de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements, 628-3823

La Prade: On s'interroge

OTTAWA (PC) — On ne prévoit pas de réduction immédiate de main-d'œuvre au chantier de construction de l'usine La Prade à Gentilly, a annoncé l'Énergie atomique du Canada.

L'Énergie atomique doit étudier pendant au moins deux ou trois semaines les diverses options et les conséquences de la mise en veilleuse de la construction de cette usine d'eau lourde ordonnée mercredi par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme de coupure des dépenses publiques, a-t-on ajouté dans un communiqué remis à la presse.

COURS DU JOUR OU DU SOIR
COURS COMMERCIAL REGULAR
Secondaire court

COURS DE PERFECTIONNEMENT
Niveau secondaire
Certificat du ministère de l'Éducation

ACCEPTONS GARÇONS ET FILLES
Permis no 669515

ECOLE BLUTEAU
476, de la Canardière
Tél: 634-3216
Bureau de 9 a.m. à 6.30 p.m.
Essai de 10 jours gratuits.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/4%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Telephonnez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Arsenault)

Montreal • Ottawa • Toronto • St-John • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vancouver • White Rock • Vancouver • Victoria
INSTITUTION INSCRITE REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1860

mise au point de système de chauffage?



EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE
661-9211

Une autre bataille de coqs

Dans un contexte de foire régionale, Ottawa et Québec s'apprêteraient à se livrer à une guerre de loteries où, semble-t-il, tous les coups seraient employés. Loto Canada serait là pour y rester et s'étendre du mieux qu'il peut. Une bataille de coqs, quoi.

Dire qu'il n'y a pas encore 10 ans, on se chamaillait sur la légalité des bingos paroissiaux et qu'on était, à plus forte raison, loin d'être prêt à endosser une recommandation audacieuse et révolutionnaire de la Commission Prévost qui préconisait la légalisation du jeu.

Jusqu'à ce que le maire Jean Drapeau ait l'idée "sauvage", disait-on à l'époque, d'instituer une "taxe volontaire" pour la ville de Montréal. On sait ce qu'il en advint. On ne lui donna jamais le droit de mettre son idée à exécution et Québec s'en empara pour instaurer sa loterie après qu'un amendement au code criminel eut été apporté à cet effet.

Dès 1970, le procédé de siphonnage du public québécois s'était avéré fort payant, tant et si bien qu'en 1977 Ottawa ne put résister à l'envie d'emboîter le pas en créant une Loto Olympique dont le premier dessein était d'éponger la catastrophe financière des Jeux de Montréal pour laquelle \$329 millions ont été jusqu'ici versés.

De simple jeu de hasard, les loteries sont

devenues un marché d'un milliard de dollars, en 1978, au Canada. Après deux ans d'existence seulement, Loto Canada est parvenu à mettre la main sur 30 pour 100 des recettes brutes. Tant qu'il a été question pour le Québec de recevoir plus de 86 pour 100 des revenus de Loto Canada pour éteindre la dette olympique, il ne se plaignait pas, contrairement à d'autres provinces défavorisées, de cette autre "intrusion" du fédéral.

Mais voilà qu'Ottawa ayant pris goût au jeu, ne cessant d'ajouter à sa Loto et semblant avoir l'intention de continuer ainsi, il propose aux provinces un nouveau partage de sa loterie nationale qui est de 50 pour 100 des revenus selon les billets vendus. Neuf des dix provinces ont répondu au fédéral en lui demandant de quitter "ce champ fiscal", à la fin de la période prévue pour décembre 1979. Et déjà, la bataille est engagée sur deux fronts loufoques: les kiosques et les terminaux d'ordinateurs.

Québec crie au "banditisme économique" et Ottawa proteste au nom de la liberté d'entreprise. Et le fait est que le Québec ayant le premier voulu roder ses mécanismes de marketing, Ottawa a décidé de ne pas se laisser damer le pion et profite des avantages qu'il possède pour prendre les devants. Avec un marché de 23 millions de consommateurs et le monopole exclusif de distribution des banques, il part bon premier

dans cette horrible compétition sur la cupidité publique, devant la faiblesse des joueurs, surtout des plus démunis qui espèrent tellement dans le gain rapide qu'ils peuvent difficilement résister aux facilités qu'on multiplie à leurs yeux.

Sur le plan strictement légal, Loto Canada a parfaitement le droit de procéder comme il le fait. Il n'a jamais été question, dans le texte de la loi fédérale, de restreindre ou de donner en exclusivité aux provinces le droit d'opérer des loteries. Aussi, Loto Canada prétend-il qu'il n'a jamais fait et ne fera jamais de politique et que la seule guerre qu'il livre, si l'on peut employer ce mot, est celle de l'efficacité d'un service de marketing qui connaît bien son marché, qui dispose de grossistes compétents doués d'initiatives et qui connaît leur clientèle, bref, une guerre que se livrent tous ceux qui offrent un produit ou un service à un marché donné.

Voilà pourquoi parler de "champ fiscal" ou de "champ de taxation" équivaut à charrier un peu beaucoup. Ce qui s'avère le plus inique, dans les circonstances, est bien le loufoque affrontement entre profiteurs de la passion populaire. "Les loteries sont un immense shortcake où il y a des dizaines de fraises. Nous avons l'intention d'en prendre plusieurs", déclarait en juillet dernier le directeur des relations publiques de

Loto Canada. Qu'en termes élégants ces choses sont dites...

Sur le tableau politique, même si on se défend d'y faire référence, cette bataille farfelue sera une autre occasion pour les provinces de partir une fois de plus à l'assaut d'Ottawa, les premiers ministres ayant annoncé qu'ils mettront ce sujet à l'ordre du jour lors de la rencontre fédérale-provinciale prévue pour septembre ou octobre. Le public verra alors de quoi se nourrissent les graves préoccupations de nos dirigeants.

On imagine facilement les délibérations de nos hommes politiques se disputant les moyens et les droits de pressurer à qui mieux mieux le citron du contribuable et les possibilités de lui faire cracher davantage d'argent au nom so-disant de causes valables, sans se soucier outre mesure des mauvaises passions qu'ils nourrissent au sein d'une population dont ils prétendent vouloir protéger le niveau de civilisation.

Les jeux de hasard comme les loteries ne sont certes pas condamnables en soi. Ils peuvent servir des objectifs sociaux fort valables dans leur application pratique.

Mais l'image que sont en train d'en donner nos politiciens ne contribue guère à rehausser le prestige qu'on attend des devoirs qui leur incombent.

Paul LACHANCE

La démission de D'Arcy McKeough

Même s'il était perçu en certains milieux comme l'archétype du politicien conservateur, hostile aux chambardements sociaux et sceptique devant les nombreuses incursions gouvernementales dans l'économie, le ministre ontarien des Finances, M. D'Arcy McKeough s'est mérité l'estime de tous les partis au cours de sa longue carrière et était considéré comme un interlocuteur de choix dans les conférences fédérales-provinciales.

Son départ du gouvernement ontarien sera sûrement ressenti par l'équipe du premier ministre William Davis, non seulement à cause des nombreuses tâches que cumulait le ministre démissionnaire mais aussi à cause de l'ascendant qu'il exerçait auprès de toute la députation.

Avec les années, le ministre des Affaires fédérales-provinciales qu'il administrait de concert avec celui des Finances a pris une place importante dans les nombreuses discussions entre Ottawa et les provinces. M. McKeough étant souvent l'artisan de compromis savoureux qui épargnaient à ces rencontres l'odieuse d'un cul-de-sac. Malgré le style direct et, par moments populiste, qu'il affectionnait en public, M. McKeough était conscient des tiraillements internes du pays et s'est maintes fois appliqué à

maintenir des rapports sereins avec le Québec.

Tenace et roué, il ne cachait pas que son premier souci était de mousser la prospérité de sa province, dût-il, pour y arriver se livrer à de savants stratagèmes pour convaincre aussi bien Ottawa que les autres provinces que l'intérêt de l'Ontario correspondait à l'intérêt général. C'est ainsi que grâce à son influence toutes les provinces, sauf le Québec, ont souscrit au plan Chrétien de réduction générale de la taxe de vente, cette idée étant avant tout un projet de D'Arcy McKeough pour sortir l'économie ontarienne de sa léthargie.

Le ministre quitte l'Assemblée législative de Toronto pour retourner au monde des affaires, à moins qu'il ne s'accorde quelques années de répit pour mieux rebondir sur la scène politique, quand la fatigue s'emparera de M. William Davis ou quand les Ontariens opteront pour une nouvelle équipe. Il n'a que 45 ans.

Il laisse en héritage une nouvelle détermination de l'Ontario à lutter pour la préservation des prérogatives provinciales et une série de réformes auxquelles son nom restera accolé, comme la réforme municipale par exemple.

Il constituait par contre, pour l'entreprise privée, un précieux rempart contre l'invasion de la

bureaucratie dans les conseils d'administration. Fervent partisan de la libre entreprise et de la concurrence à tout prix, il n'a pas moins réfréné ses inclinations naturelles, au lendemain de l'élection du gouvernement Lévesque, multipliant les contacts personnels tant auprès des nouveaux élus qu'auprès des entreprises en panique pour suggérer le calme et la retenue. Il aurait pu s'emparer de l'occasion pour régler ses propres problèmes de chômage, mais son instinct lui dictait que tel n'était pas l'intérêt de l'Ontario.

Sous sa gouverne, le ministère des Finances s'est enrichi de quelques-uns des meilleurs spécialistes du pays et s'est acquis une réputation enviable dans ses négociations avec Ottawa. Le ministre de Chatam a ainsi contribué à renforcer la crédibilité du pouvoir provincial, ce dont toutes les provinces ont profité.

Il quitte la scène politique à un moment où les finances publiques causent des maux de tête à tous les gouvernements et à une époque où les tensions montent au pays. Nul doute que l'absence de ce pilier des conférences fédérales-provinciales sera ressentie, ne serait-ce que parce que son astuce proverbiale n'a guère d'équivalent ailleurs.

Marcel PEPIN



(reprise, Hunter est en vacances)

l'opinion des lecteurs

Arrogance de certains chauffeurs

M. Pierre Mathieu
Directeur
Commission des Transports
de la C.U.Q.

Comme bien des Québécois, j'utilise de temps à autres les services de notre bien-aimée Commission des transports.

Hélas, bien qu'appréciant les avantages que me procure ce mode de transport, je suis trappé très souvent par l'attitude irresponsable pour ne pas dire arrogante de certains de vos chauffeurs.

Ce que je déplore ce n'est pas tant certains incidents déplaisants qui se produisent trop souvent à mon sens et dont je reparlerai un peu plus loin, mais bien cette attitude que je trouve inacceptable de la part de personnes travaillant pour un service public et qui fait que c'est comme si on vous accordait une faveur lorsqu'on vous fait monter dans l'autobus.

Et pourtant d'après votre service d'information, j'utilise l'un des circuits les mieux cotés du réseau à savoir le parcours numéro 20 qui va du centre-ville à l'ancienne-Lorette.

La politesse, je vous assure, n'a pas été inventée par ce chauffeur qui rabrouait récemment une dame âgée qui avait omis de mettre la monnaie exacte pour payer son passage.

Ce chauffeur aurait dû avoir la

décence de penser que ses prédécesseurs ont longtemps pris la peine de donner le change aux passagers qui en avaient besoin et cela tout en effectuant une semaine de travail pas mal plus chargée que celle d'aujourd'hui.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'appliquer aveuglément un règlement sans discerner les circonstances qui en nuancent son application, certains chauffeurs semblent inébranlables.

Ainsi, ce jeudi 3 août 1978, vers 16h30, je n'ai pu me retenir d'exprimer ma colère vis-à-vis ce chauffeur du même circuit numéro 20 qui refusait de me laisser monter, sous prétexte que je n'étais pas devant l'arrêt, et pourtant tout démontrait l'inadvertance d'un tel refus: la pluie, le fait que l'autobus était de toute façon arrêté, vu le feu rouge, etc...

Pour terminer, je crois qu'il faut reconnaître qu'il ne peut y avoir des torts que de la part des chauffeurs, car certains passagers auraient beaucoup à apprendre en terme de discipline et de civisme.

Toutefois, lorsqu'on se clame être des professionnels de la route, qui ont ou auront la parité de salaire avec les chauffeurs de Montréal ou Toronto, eh bien, ma foi, noblesse oblige, comme dit le vieux dicton.

Jacques Boudreau
Les Saules.

Du marxisme facile Le bonheur d'une mère

M. le rédacteur en chef.

Les récentes positions de Jacques Grand Maison, sociologue, sur les élucubrations de la gauche québécoise ont quelque chose de très véridique. Je viens tout juste de terminer une période de six années d'enseignement dans le secteur public et j'ai pu m'apercevoir de très près que beaucoup de gens avalent la rhétorique et la bonne parole marxistes très faciles, mais qu'ils étaient incapables de pratiquer un socialisme démocratique dans l'application quotidienne de leur métier.

Déjà bourrés de privilèges et d'avantages sociaux au-dessus de la moyenne, ils s'imaginent que l'Etat québécois peut continuer à se saigner à blanc sans qu'ils soient obligés de rendre des comptes au grand public sur leur efficacité au travail.

Cependant, M. Grand Maison se met littéralement le doigt dans l'oeil lorsqu'il affirme qu'exiger neuf cents minutes d'enseignement par semaine n'est pas de la folie. Cette réclamation provient de bien des professionnels de l'enseignement qui ont pour premier souci la qualité de l'enseignement. Ils savent qu'il faut une préparation adéquate avant de se présenter devant un groupe d'élèves.

J'y ai moi-même consacré de nombreuses fins de semaines pendant que des gens comme Jacques Grand Maison s'ébattaient probablement dans la nature à faire du ski de randonnée. M. Grand Maison n'a certainement pas donné l'impression qu'il connaissait concrètement le milieu de l'enseignement. Comme quelqu'un l'a déjà dit si bien: "Le mépris n'aura qu'un temps".

Jean Arsenault,
Loretteville.

M. le rédacteur en chef.

Le 14 juillet 1972, je mettais au monde ma troisième fille. J'avais choisi comme lieu de naissance: ma maison. Avec l'aide d'un médecin et d'une garde, je réussissais mon accouchement naturel et surtout, j'avais le bonheur de voir mon bébé très heureux dès ses premières heures. C'est pour cette raison que le 16 avril 1978, je renouvelais cette expérience pour connaître enfin ma quatrième fille dont j'ai pris soin dès les premiers moments de sa vie. Pourquoi, me direz-vous, choisir cette façon pour vivre un accouchement?

Premièrement, aller au bout d'un accouchement est une chose difficile et j'ai trouvé qu'à l'hôpital, lors de la naissance de mes deux premières filles, le médecin me compliquait extrêmement la tâche en voulant aller beaucoup plus vite que la nature, soit en m'écrasant le ventre pour provoquer la naissance et aussi après en tirant très fort sur le cordon ombilical pour arracher le placenta. Dans mon cas, ceci augmentait de façon dangereuse les pertes de sang.

Bien que mes accouchements soient très longs et difficiles, j'ai toujours accouché selon la méthode psychoprophylactique dite d'accouchement naturel et pour cette dernière, j'ai aussi suivi les principes d'accouchement sans violence du docteur Le Boyer. J'oserais même avancer que ce qu'il

préconise dans son livre, pour l'avoir vécu, est véridique. Cette méthode devrait être implantée dans tous les hôpitaux et non seulement à Christ-Roi à Québec.

Je trouve extrêmement important pour le développement affectif et le besoin de sécurité du nouveau-né qu'il demeure tout près de sa mère dès son arrivée et pour les jours qui suivent et qu'elle en ait la charge si elle le peut. Le monde animal peut nous en montrer dans ce domaine. Jamais le petit n'est séparé de sa mère. L'humain a entièrement droit à ce même bonheur.

Aussi un autre besoin du petit: être nourri au sein de sa mère quand il en a besoin. Pour mes filles, l'intervalle entre les boires variait de 3,4,5 et même 6 heures. À l'hôpital, le bébé doit attendre les 4 heures prescrites et il ne peut supporter cet horaire rigide au risque de souffrir de la faim et de s'endormir sur ses pleurs et de se réveiller à l'heure convenue par le personnel pour être apporté à sa mère et là, il boit à peine parce qu'il est épuisé. Cet enfant vient d'être privé d'un besoin cependant très normal.

Afin d'humaniser l'accouchement tant pour la mère que pour l'enfant et permettre que des liens très intimes se tissent entre la mère et son petit, il doit s'établir le plus tôt possible au Québec, des maternités où la femme pourra vivre cette expérience de façon enri-

chissante, c'est-à-dire à son propre rythme, avec l'assistance de son mari, dans la détente, en ayant l'assurance qu'elle ne sera pas séparée de son bébé et la possibilité de lui donner le sein quand le petit le réclame.

Vu que ces possibilités ne m'étaient pas offertes à l'hôpital et que je les considère essentielles, j'ai donc choisi de le vivre à la maison avec l'assistance d'un médecin et d'une garde pour éviter toute complication éventuelle. Heureusement, je garde de ces expériences que de bons souvenirs.

Lisette R. Carrier
Lévis (Québec).

A nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333
RENSEIGNEMENTS
647-3233
REDACTION
647-3394

la page cinq

Droits de l'Homme en Amérique Latine

Jimmy Carter: une voie difficile à trouver

par Jean Huteau

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a mis au centre de sa politique latino-américaine la défense de la démocratie et des Droits de l'Homme, mais il n'est pas certain qu'il puisse aisément renvoyer les militaires au pouvoir dans leurs casernes.

Depuis un siècle et demi, les relations entre Washington et ses voisins du sud du Rio Grande ont plus souvent été dictées par l'économie et la géopolitique que par l'idéalisme, et seul John F. Kennedy tenta de moraliser quelque peu ces liens.

Certes, on avait parfois vu Washington contribuer à la chute de certains dictateurs, à celle de Gerardo Machado, à Cuba, sous Franklin Roosevelt, à celle de Batista, toujours à Cuba, à qui Eisenhower avait fini par couper l'aide militaire, ou, un peu plus tard, à la fin de Trujillo. Mais il faut remarquer qu'il s'agissait de personnages mis en selle par les Etats-Unis et devenus, par la suite, des amis tout à fait imprévisibles et hautement embarrassants.

Kennedy tenta bien d'appliquer des sanctions aux régimes issus de coups d'Etat militaires, tout en marchandant une reconnaissance éventuelle des Etats-Unis en échange de promesses de retour à la démocratie et d'élections, mais il ne put maintenir son intransigeance. Après sa disparition, son successeur, Lyndon Johnson, abandonna tout espoir en ce domaine.

Ce fut le règne du pragmatisme absolu à une époque où l'Amérique Latine, entre 1964 et 1968, voyait les militaires s'installer dans les palais présidentiels ou, comme au Brésil et au Panama, ils sont toujours.

Aussi le département d'Etat, avec la "doctrine Mann", du nom de Thomas Mann, alors secrétaire adjoint pour l'Amérique Latine, finissait par reconnaître froidement l'inefficacité des efforts de Kennedy et renonçait à lier les relations avec les pays d'Amérique Latine au respect, de ces pays, des règles démocratiques.

Ce qui importait alors, soutenaient Mann et l'administration, était les barrières mises à l'expansion du castrisme et du communisme et la défense des investissements américains.

Un long chemin

On mesure le chemin parcouru aujourd'hui. Quatorze ans plus tard, le président Carter croit, de toute évidence, qu'il peut exercer des pressions énergiques sur les régimes militaires d'Amérique Latine et les forcer à revenir à la démocratie représentative, en exerçant sur eux des pressions diverses et, par exemple, en coupant l'aide militaire.

L'Argentine, le Chili, le Guatemala, l'Uruguay, ont ainsi fait l'expérience du mécontentement américain tandis que le Brésil, menacé de mesures identiques, a préféré prendre les devants et y renoncer de lui-même.

A l'Organisation des Etats Américains (OEA), la campagne de défense des Droits de l'Homme du président Carter a pourtant produit certains effets. Le Venezuela n'a pas hésité, avec un certain nombre d'autres pays, à s'y engager à fond et, lors de la récente assemblée générale qui s'est tenue à Washington, les régimes du Chili, de l'Uruguay et du Paraguay ont dû faire face à de virtuelles condamnations.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse des élections en République Dominicaine, au Pérou ou en Bolivie, le département, au risque d'encourir des accusations d'immixtion dans les affaires intérieures du pays en question, fait connaître son opinion, et en vient parfois à adresser des menaces à peine voilées si les droits humains ne sont pas respectés ou si les scrutins paraissent frauduleux ou irréguliers.

Résultats discutables

Mais cette politique, après dix-huit mois, semble loin de remporter que des succès en Amérique Latine, malgré les affirmations de M. Carter qui estime que la cause des Droits de l'Homme progresse. Au

Pérou et en Equateur, des élections viennent effectivement d'avoir lieu et d'amorcer un retour à la démocratie.

Mais les transitions sont lentes. A Lima, on a seulement mis en place une Assemblée constituante, et les élections législatives et présidentielles ne pourront avoir lieu qu'en 1980, si tout va bien. On remarque aussi que le Pérou ne s'est toujours pas décidé à faire voter plus de trois millions de paysans analphabètes.

C'est sans doute à Saint Domingue que la pression américaine a été la plus évidente quand, en mai dernier, le candidat de l'opposition, Antonio Guzman, l'emporta devant le président Joaquín Balaguer, et qu'une tentative militaire fit craindre l'arrêt du dépeuplement et un coup de force.

L'action de Washington permit au tribunal électoral de reprendre les tribunes en main et, effectivement,

M. Guzman a pu dernièrement s'installer au palais présidentiel. Pour renforcer encore sa position, le secrétaire d'Etat, Cyrus Vance, a représenté le président Carter aux cérémonies.

Mais tout n'a pas été parfait jusqu'au bout, et une polémique s'est élevée autour de quatre sièges, au Sénat, qui ont permis au parti de Balaguer de continuer à contrôler la Chambre haute et donc, éventuellement, de pouvoir bloquer les initiatives du social-démocrate Guzman.

Chili et Bolivie

Les pressions, exercées au nom des droits humains sur le régime du général Pinochet, ont été considérables depuis l'arrivée de M. Carter à la Maison blanche.

La tension entre Washington et Santiago du Chili ne porte pas seulement sur des questions de principe. Une affaire criminelle les

empoisonne. La justice américaine a établi que le gouvernement de Pinochet avait d'évidentes responsabilités dans l'assassinat, en 1977, à Washington, de l'ancien ministre socialiste Orlando Letelier, qui vivait en exil dans la capitale américaine.

Dès le début de cette enquête, il était clair que le département de la Justice et le FBI finiraient par remonter jusqu'aux plus hautes sphères du régime. Au point qu'il apparaissait très vite que le scandale pourrait même causer la chute de Pinochet lui-même.

En Bolivie, où des élections avaient lieu le 9 juillet pour en finir avec douze années de régime militaire, la politique de défense des droits humains du président Carter devait rencontrer son pire échec.

Il espérait pourtant beaucoup du scrutin dans le pays andin, qui devait démontrer la possibilité d'u-

ne transition vers la démocratie et servir d'exemple aux autres régimes militaires, comme l'Argentine et le Brésil.

Mais le scrutin, entaché de multiples et criantes irrégularités, constatées non seulement par l'opposition mais par des observateurs internationaux, donnait la victoire au candidat du gouvernement, le général Juan Pereda.

Lorsque le tribunal électoral annula ces opérations scandaleuses et que le gouvernement dut prévoir de nouvelles élections dans six mois, les forces armées mirent malgré tout Pereda au pouvoir.

Il ne restait, à l'ambassadeur américain, qu'à suggérer la suspension de l'aide militaire et, au département d'Etat, à souhaiter qu'on en revienne à la décision de tenir de nouvelles élections.

A Washington, on considère, dans les milieux diplomatiques, qu'il s'est formé une sorte de front des militaires et des régimes autoritaires, au premier rang desquels figure le Brésil. Les relations entre la Maison blanche et Brasilia sont médiocres, malgré toutes les dénégations des deux parties.

M. Carter ne peut pousser trop loin ses pressions sur le Brésil, première puissance sud-américaine avec ses immenses ressources et ses 110 millions d'habitants. Ses dirigeants ont montré, par exemple, lorsqu'ils ont voulu se doter d'équipements atomiques, qu'ils trouveraient ailleurs qu'aux Etats-Unis ce qu'ils cherchaient. Et ils n'ont pas craint de défier M. Carter sur un autre point: la non-prolifération nucléaire.

Le chef de la Maison blanche a dû, en mai, se rendre à Brasilia, en visite officielle, malgré ces divergences.

Il devra aussi, selon les experts, se méfier des susceptibilités et des nationalismes latino-américains. Même d'ardents partisans de la démocratie pourraient s'inquiéter qu'elle apparaisse comme une autre imposition du grand pays du Nord.



Le président Jimmy Carter estime que la cause des Droits de l'Homme en Amérique Latine progresse.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, rendait public récemment un "Document de consultation sur la protection du territoire agricole québécois". La publication de ce fascicule précède en fait la Commission parlementaire de l'agriculture qui entendra, le mois prochain, les personnes qui s'intéressent à cette épineuse question. Nous vous livrons un extrait de ce document qui porte sur les conséquences de la non-protection des terres agricoles. Les sous-titres sont du SOLEIL.



L'utilisation agricole des terres est en concurrence directe avec tous les autres types d'utilisation.

Un sol agricole à protéger

...Le fait que des milliers d'acres sont retirés du secteur agricole, sans aucune référence particulière à leur utilisation éventuelle, maintes fois au profit d'intérêts étrangers, ou soumises à l'utilisation abusive de certains sols par l'enlèvement de la couche arable, conduit irrémédiablement à la destruction d'une ressource rare et non renouvelable qu'est le sol agricole.

Les demandes des secteurs non-agricoles portent essentiellement sur des terres cultivées et majoritairement sur les plus fertiles. Cette aliénation de sols fertiles entraîne nécessairement une diminution du potentiel productif de l'agriculture et son reflux vers des sols moins productifs. L'agriculture ne pourra pas se satisfaire à long terme de sols marginaux, peu productifs et rentabilité réduite.

Cette diminution de la production agricole n'est pas seulement due au seul transfert définitif de terres agricoles à d'autres usages. Trop souvent en milieu péri-urbain, les agriculteurs réduisent ou modifient leur production agricole allant même jusqu'à l'abandon de toute production lorsqu'ils anticipent une vente future pour fins d'urbanisation. De plus, le développement urbain, qui se produit en saut-mouton, contribue également à la réduction de la production agricole.

Les terres voisines

Il ne faut pas oublier que l'affectation de terres agricoles à d'autres utilisations entraîne des conséquences sur les terres voisines et sur tout le milieu environnant. Une de ces premières conséquences est l'élévation importante du prix des terres qui freine gravement les possibilités d'agrandissement, de consolidation et d'établissement agricoles dans ce milieu. Ces pénétrations non agricoles provoquent également un climat d'incertitude et d'insécurité qui, tôt ou tard, engendre l'arrêt des investissements et de l'intensification de l'agriculture, entraînant ainsi le vieillissement et la dégradation des exploitations. On remarquera alors la présence de friches, et certains propriétaires qui attendent l'urbanisation refuseront

même de louer leurs terres aux agriculteurs voisins. Un certain nombre d'exploitations tomberont au-dessous du seuil de rentabilité, et leurs propriétaires seront obligés de travailler à l'extérieur de la ferme pour mieux vivre, ce qui donnera naissance à l'agriculture à temps partiel.

La croissance économique de notre société a suscité le développement d'infrastructures considérables. C'est probablement l'implantation de ces nouvelles infrastructures qui a sensibilisé le plus l'opinion rurale aux pertes du territoire agricole. Ces pertes s'effectuent en général par des saisies brutales de grands espaces agricoles, par opposition à l'urbanisation qui est un phénomène relativement progressif. Ces infrastructures, en endommageant les réseaux de drainage et en détournant des cours d'eau, détériorent irrémédiablement des terres agricoles fertiles dont les agriculteurs et les gouvernements ont amélioré la productivité par de nombreuses actions de mise en valeur.

Quant aux terres sous spéculation ou abandonnées, il ne fait pas de doute que leur production agricole était souvent faible parce que sous-utilisées depuis plusieurs années. Leur perte de production dans le bilan agricole du Québec est a priori peu significative. Toutefois, pour bien apprécier ces pertes, il faut prendre en considération le potentiel agricole de ces sols et ce qu'on pourrait en retirer en terme de production s'ils étaient exploités intensément.

Le problème peut sembler peu préoccupant dans un vaste pays comme les Etats-Unis, mais il prend une tout autre dimension lorsqu'il est ramené à l'échelle du Québec agricole.

Ce problème de perte de production agricole est compensé pour l'instant, en partie, par les innovations technologiques et l'application d'une meilleure gestion agricole ou d'autres techniques de mise en valeur. Il faut toutefois se rappeler qu'il n'existe plus au Québec de

réserves significatives de sols fertiles non exploités pour fins agricoles.

Or, pour satisfaire nos besoins de consommation en viande bovine par exemple, il faut se rappeler que cette production exige beaucoup plus de surface agricole que les productions de fruits et légumes, ou de porcs ou de volailles, lesquelles permettent l'utilisation de techniques intensives de production.

Un gaspillage

Par conséquent la disparition de terres fertiles apparaît comme un gaspillage inadmissible pour la collectivité.

Il est certain qu'il y a place pour un accroissement de la productivité agricole. Toutefois, certains semblent s'opposer à toute intensification des productions animales et végétales, en raison des dangers de contamination des eaux, mais surtout des odeurs liées à l'élevage des animaux et à l'épandage des fumiers. La plupart des agriculteurs sont aussi soucieux des questions d'environnement en milieu rural, mais il est évident que les activités agricoles ne peuvent se réaliser sans produire certains bruits ou odeurs inhérents à ces activités comme c'est le cas d'ailleurs pour d'autres activités industrielles ou commerciales. En effet, il faut, en même temps, être très conscients que nous pouvons nuire considérablement aux efforts d'intensification des productions en appliquant à l'agriculture des mesures auxquelles elle ne peut se soumettre.

Par ailleurs, cette hausse de la productivité, sur un territoire amputé de ses meilleurs sols, ne sera atteinte que par une utilisation additionnelle des facteurs de production — les engrais, herbicides, etc. — et de techniques qui entraîneront inévitablement une hausse des coûts de production.

L'apparition d'autres activités sur ces sols agricoles entraînera le voisinage d'utilisations souvent dissemblables et incompatibles dans leurs besoins et leur fonctionnement. En effet, il est bien clair qu'un milieu hétérogène, en termes d'acti-

vités, est plus susceptible d'engendrer des nuisances réciproques. C'est ainsi que les grands élevages porcins ou avicoles sont de moins en moins admis près des zones habitées.

Une juxtaposition d'activités non similaires dégrade également le milieu rural en causant à l'agriculture un ensemble d'inconvénients auxquels les agriculteurs ne peuvent résister, ce qui provoque leur découragement et, éventuellement, leur abandon de l'agriculture.

Ainsi, l'implantation de routes et d'autoroutes qui coupent les terres, l'installation de lignes de transport d'énergie à haute tension, l'urbanisation anarchique de l'espace rural par des résidences, maisons mobiles et chalets, l'ouverture de carrières et de sablières qui deviennent des trous d'eau stagnante, constituent autant d'éléments qui dégradent la qualité du milieu rural beaucoup plus que l'élevage des animaux. Pourtant, tout cela pourrait se faire de façon ordonnée et sans nuire à personne.

Un affaissement

Cependant, toutes les intrusions dans le secteur agricole qui ont pour conséquences directes de diminuer le volume de production agricole, entraînent inévitablement un affaissement de notre potentiel de production de denrées alimentaires.

Nous savons, par contre, que la demande de produits alimentaires ne cesse de s'accroître et que notre degré d'auto-suffisance risque fortement de se détériorer, nous rendant ainsi de plus en plus dépendants de l'extérieur, pour nos approvisionnements, et de la conjoncture mondiale, pour les prix.

Enfin, compte tenu des effets multiplicateurs très importants qu'engendre le développement du secteur primaire agricole, autant en termes d'emplois que de revenus, il est clair que toute entrave à l'activité agricole a des conséquences directes sur l'ensemble de l'économie du Québec.

En regard de ces conséquences, il devient évident qu'une intervention s'impose...

Manifestation chez les prévenus

Journée de suspense à la prison d'Orsainville

par Guy DUBE

Journée de suspense, hier, à la prison d'Orsainville! Depuis vendredi dernier, suite à une information venant "de l'intérieur", les autorités du Centre de détention de Québec appréhendaient une prise d'otages suivie d'une évasion.

Il n'y a pas eu de prise d'otages. Il n'y a pas eu d'évasion. Il n'y a pas eu de violence. Il y a simplement eu manifestation pacifique de 77 des 84 prévenus (prisonniers qui attendent leur procès).

Un peu avant 15h, hier, ce groupe de pensionnaires de l'aile à sécurité maximum du Centre de détention de Québec ont fait part au directeur Gilles Blanchard de leur intention de ne pas rentrer dans l'institution et de demeurer dans la cour extérieure "tant que leurs 37 revendications n'auront pas été négociées".

Les prévenus ont fait appeler deux avocats de Québec, Me Claude Gagnon et Me Gilles Garneau, pour agir comme négociateurs. Il y a également eu la présence de deux représentants du bureau du protecteur du citoyen, MM. Raymond Lépine et Julien Dubé; l'aumônier "par intérim" de la prison, l'abbé Gaston Chapados, le directeur de la prison, M. Nelson Mathieu, et son adjoint, M. Nelson Mathieu, ont également assisté aux négociations.

37 revendications

Les négociations se sont poursuivies de façon ardue jusqu'à 22h15, hier soir.

Ce que les prisonniers voulaient: former un comité de prévenus qui verrait à revendiquer de meilleures conditions de vie à l'intérieur de la prison, du moins des conditions de vie semblables à celles des détenus.

"Pourquoi un prévenu, qui est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, aurait-il des conditions de détention pires qu'un détenu qui, lui, a déjà été déclaré coupable par les tribunaux?" ont expliqué les avocats Gagnon et Garneau, lors d'une conférence de presse convoquée à l'issue des négociations, la nuit dernière, à la demande des prévenus.

Sur les 37 revendications des prévenus, une seule aurait été carrément refusée par les autorités, soit celle pouvant admettre comme visiteurs des enfants âgés entre quatre et 16 ans. "Ce qui est complètement illégal", de commenter le directeur Gilles Blanchard.

Les autres points ont été acceptés ou encore seront étudiés par le ministère de la Justice d'ici au plus tard le 6

septembre prochain. Il s'agit, entre autres:

— formation d'un comité de prévenus avec remise d'une charte;

— améliorations des conditions de vie à l'intérieur des murs: tables de ping-pong à leur disposition; jeux de société; films de fin de soirée, les fins de semaine, à la télévision; que les prévenus puissent apporter des objets personnels (comme un appareil radio) dans leurs cellules;

— en ce qui a trait aux services médicaux, les prévenus ont dénoncé le manque de personnel à l'infirmerie durant les week-end;

— les prévenus veulent de plus grands contacts avec les travailleurs sociaux et des comités de citoyens de l'extérieur;

— le directeur s'est engagé à donner plus de responsabilités aux surveillants face aux prévenus; "qu'ils n'aient pas simplement un rôle de gardien qui débarre les portes et les rebarre".

— les prévenus veulent des visites-contact avec des membres de leur famille (ce cas a été référé aux autorités du ministère des Travaux publics, à cause d'un manque de locaux pour de telles visites);

— le directeur s'est engagé à court terme d'allonger les heures de visites et d'en augmenter le nombre;

— les prévenus auront également la possibilité de téléphoner à leur famille sept jours sur sept, dès qu'un horaire en ce sens aura été dressé;

— ils pourront également téléphoner à leurs avocats aux heures où ils peuvent les rejoindre le plus facilement, soit en fin d'après-midi;

— ils pourront également participer à des "field days" Journées de plein air) deux fois par année;

— ils pourront afficher des photos personnelles sur les murs "nus" du bloc à sécurité maximale;

— ils ont également obtenu du directeur Blanchard la garantie de confidentialité des lettres ou docu-

ments à être confiés à leurs avocats ou autres organismes;

— finalement, d'autres points de régie interne, comme l'ouverture des portes des cellules, la cantine, etc.

Mgr Lavoie s'est retiré

A l'issue des négociations, l'abbé Gaston Chapados nous a confirmé que Mgr Raymond Lavoie a lui-même demandé, jeudi dernier, qu'il soit remplacé comme aumônier des prisons jusqu'à la tenue de l'enquête du coroner sur la mort du jeune Québécois de 18 ans qui a été trouvé pendu dans les cellules de la Centrale de police de Québec, il y a 10 jours.

"D'ailleurs, les prévenus ne veulent pas que leur manifestation soit rattachée aux propos qu'a récemment tenus Mgr Lavoie", a précisé l'abbé Chapados.

Ce dernier a ajouté qu'il a admiré l'état des négociations d'hier. "C'était franc. Le climat était sain. Si ça se passait comme ça ailleurs, il n'y aurait pas de troubles dans nos prisons", a souligné le prêtre à l'issue de la conférence de presse, la nuit dernière.

Mgr Lavoie pourrait être convoqué à l'enquête du coroner (Me Drouin)

par Guy DUBE

L'ex-curé de la paroisse Saint-Roch, à Québec, et aumônier des prisons, Mgr Raymond Lavoie, pourrait être convoqué par le coroner J.-Armand Drouin, lors de l'enquête publique qu'il doit présider d'ici peu sur les circonstances entourant la mort d'un jeune Québécois de 18 ans, qui a été trouvé pendu dans les cellules de la Centrale de police de Québec, dans la nuit du 11 au 12 août dernier.

Tout dépendra du rapport des policiers. Aucune décision en ce sens n'a encore été prise. Quand j'aurai le rapport de la police, je pourrai en décider à ce moment-là", a répondu le coroner Drouin, hier, lorsque LE SOLEIL lui a demandé s'il est du domaine du possible que Mgr Lavoie soit convoqué comme témoin à cette enquête.

"Il faut qu'une personne ait été témoin des circonstances ayant entouré la mort d'un individu pour qu'elle soit

appelée comme témoin. D'ailleurs le mot "témoin" le dit de lui-même", a précisé Me Drouin, en ajoutant que la cour du coroner n'est pas la Commission de police de Québec.

En fin de semaine dernière, Mgr Lavoie aurait manifesté son intention d'être convoqué lors de l'enquête du coroner "et qu'il aurait des déclarations fracassantes".

Durant toute la journée d'hier, l'aumônier des prisons de Québec était absolument injoignable et personne à la prison de Québec ne semblait savoir où il était.

Police de Québec

De son côté, un porte-parole de la sûreté municipale de Québec nous a précisé "que si le témoignage de Mgr Lavoie pouvait apporter quelque intérêt pour le public, peut-être qu'il serait convoqué. De toute façon, c'est le coroner qui en décidera", a-t-il ajouté.

A la Commission de police de Québec, le préposé aux relations publiques, Jean-Marie Beaudet, a souligné que la commission n'envisageait aucunement d'ouvrir une enquête sur les accusations de brutalité policière portées par Mgr Lavoie la semaine dernière.

"On ne peut pas fonctionner par la voie des journaux. Il faudrait qu'il (Mgr Lavoie) dépose une plainte en bonne et due forme", a indiqué M. Beaudet.

"A la lumière de ce que nous avons comme dossiers, il ne semble pas que la brutalité policière soit aussi répandue qu'on le laisse entendre", a ajouté le porte-parole, précisant que le nombre de policiers au Québec sur qui on demande de faire enquête représente moins de 1% de un pour 100 du total des policiers québécois.

Sur 213 plaintes analysées par la Commission de police l'an dernier, 60 avaient trait à la brutalité policière.



Le Soleil, Gilles Lafont

De gauche à droite: Me Claude Gagnon; Gilles Blanchard, directeur du Centre de détention de Québec; l'aumônier "par intérim" Gaston Chapados; et Me Gilles Garneau. Tous quatre ont participé aux négociations avec les prévenus.



GRANDE VENTE DE MODELES 1978

"72 HEURES DE SPECIAUX"
de 8h a.m. lundi le 21 août à
8h a.m. jeudi le 24 août.



Profitez-en avant la hausse des modèles 1979

LA VOITURE DE L'ANNEE!



LA CANARDIERE AUTOS INC.

disponibles aux 2 endroits

A QUEBEC
1265, Canadière
522-5205

LEVIS
73, Kennedy
837-9371

EMONDAGE et ABATTAGE D'ARBRES

Aussi: aménagement paysager.

C. LANGLOIS ENR.

843-6957

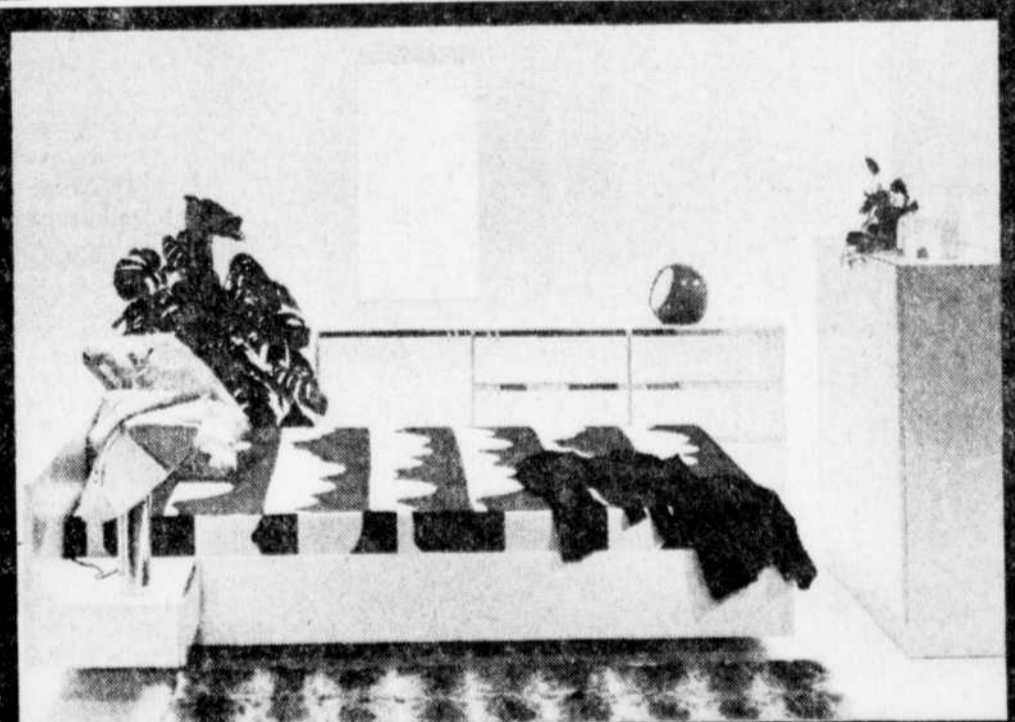
Miracle Mart

CORRECTION

Veillez prendre note d'une correction apportée à notre cahier publicitaire "Célébration" inséré dans Le Soleil de samedi.

PAGE 2

Aux lettres B-C-G, les prix ordinaires et les rabais n'auraient pas dû être mentionnés pour les vêtements d'enfants.



Vente semi-annuelle

\$895.

Chambre composée du lit 60 x 80', deux tables de nuit, bureau et armoire. Fini melamine ivoire avec garnitures cuivre.

Special: \$895.

universdécor

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy
Tel.: 658-0664

8500, boul. Henri-Bourassa (Carrefour Charlesbourg)
Charlesbourg
Tel.: 628-9991

555, Route 170 Jonquière
Tel.: 548-3156

Dégâts estimés à \$500,000

Incendie au centre commercial de la Colline

par Guy DUBE
Le feu, l'eau et la fumée ont

causé des dégâts sommairement évalués à quelque \$500,000 hier, au centre com-

mercial de la Colline, situé sur le chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy.

Selon le capitaine Eugene Rodrigue, du département des incendies de la ville de

Sainte-Foy, le feu a éclaté dans l'appareil qui alimente la friteuse dans la cuisine du

restaurant Le Normandin, situé au milieu du petit centre commercial.

Au cours de l'avant-midi d'hier, en effet, des ouvriers venaient d'installer un nouvel équipement au gaz propane dans les cuisines du restaurant.

L'enquête policière pourra déterminer s'il y a eu fuite de gaz dans un ou des joints ou si c'est l'huile de la friteuse elle-même qui a provoqué l'incendie.

A leur arrivée sur les lieux

du sinistre, vers 10h45, hier, les quelque 20 policiers-pompiers de la municipalité de Sainte-Foy éprouvèrent déjà de la difficulté à pénétrer dans le restaurant à cause de l'épaisse fumée qui se dégageait du centre commercial.

Ils ont dû pratiquer des brèches dans le toit de l'édifice et arroser copieusement le brasier. A 12h30, l'incendie était terminé.

En tout, huit magasins adjacents ont été touchés par la fumée qui a couru dans l'en-

tretoit de l'édifice. Le capitaine Rodrigue a précisé à ce sujet que les coupe-feu entre chacun des magasins ne montaient pas jusqu'à l'extrémité du toit.

Deux de ces magasins, soit la Boutique Masculine et la pharmacie Pierre Racine, ont en outre été endommagés par l'eau.

M. Racine a déclaré durant l'incendie que toute la marchandise de sa pharmacie était considérée comme une perte totale et qu'elle devrait être renouvelée en entier.



Les pompiers de Sainte-Foy sur les lieux de l'incendie

Le Soleil, Gilles Lafont

En prison à cause d'échalotes

Si vous aimez les échalotes, achetez-les au magasin ou cultivez-les vous-même!

Mais n'allez surtout pas en faire la récolte sur la propriété d'un producteur maraîcher de Beauport. La police a l'oeil vif.

Deux individus de la rue Saint-Paul ont même appris, hier, qu'avec un passé judiciaire pas tout à fait aussi immaculé qu'on le souhaiterait, on s'expose à devoir attendre la tenue de son procès derrière les barreaux.

Sylvio Huot et André Lévesque, des individus dans la trentaine, ont été arrêtés par la sûreté municipale de Beauport, dimanche soir, alors qu'ils patrouillaient, en automobile, les abords du champ appartenant à un producteur maraîcher. A un certain mo-

ment, on les aurait vus prendre possession de deux sacs d'échalotes cueillies par une adolescente de 16 ans et l'un de ses copains.

Huot et Lévesque qui ont un passé judiciaire particulièrement lourd, ont aussitôt été interceptés par les policiers; c'est ainsi qu'ils se sont retrouvés, hier, menottes aux mains, pour y répondre à une accusation de vol. Les échalotes en question représentaient une valeur de \$30. Aucun recours judiciaire n'a été pris contre les deux adolescents entraînés dans cette affaire.

Huot, qui possède un "curriculum" d'une quarantaine d'infractions commises entre 1961 et 1976, a pu bénéficier d'une remise en liberté conditionnelle, moyennant un engagement personnel de \$500

et la promesse de se présenter périodiquement à la sûreté municipale de Beauport.

Lévesque a toutefois eu moins de veine, lorsqu'il s'est présenté devant le juge Jean Drouin.

La poursuite, représentée par Me Michel Roberge, a fait valoir que le passé judiciaire de l'accusé est encore plus lourd que celui de Huot, étant donné qu'au moment du présumé vol d'échalotes, il était déjà sous le coup d'une libération sous cautionnement en rapport avec un double vol survenu dans un garage le 7 juillet 1978. Le juge a convenu que Lévesque — sans domicile fixe puisqu'il vient d'être délogé par la ville de Québec de son logis de la rue Saint-Gabriel — "constitue un danger pour la société".



GALLÉ COORDONNE VOTRE RENTRÉE

Pour profiter des derniers rayons de soleil sur les Plaines. Pour changer à volonté selon son humeur. Voici des tenues chaudes et confortables à très, très bas prix.

POUR MOINS DE '20

- Chemisier en coton indien, à motifs quadrillés \$4.99
- Veste en velours côtelé \$4.99
- Pantalon de velours côtelé \$9.99

POUR MOINS DE '30

- Blouse en coton indien à motifs rayé \$4.99
- Chandail 100% laine, poche kangourou \$14.99
- Jupe de velours côtelé, ligne A \$9.99

Les tailles: 5/6 à 11/12

Les couleurs: vert jade, brun écorce, bleu acier.

Gallé

Centre d'achats Jadis
Charlesbourg
5555, 3e Av. Ouest



texture ..chenille

Cet automne, le chic, c'est la texture! Plus exactement la façon dont on marie une texture avec une autre. Le grand jeu. Le velouté d'un pull en chenille sur un pantalon en côtelé, par exemple. Le chandail: laine-acrylique-nylon, noir, P.M.G. \$50. Le pantalon coton côtelé, beige ou brun, 7-15. \$40. Miss Renfrew, rez-de-chaussée. Sur place. **HOLT RENFREW**

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY
2 HRS STATION GRATUIT, PARC AUTOS, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h

Gravement blessé au cours d'une tentative de meurtre



Une partie de la foule rassemblée rue Châteauguay

Le Soleil, Gilles Lafond

par Guy DUBE

Jean-Yves Champagne, âgé de 31 ans, a été atteint de deux balles de calibre .16 qui lui ont été tirées au moment où il s'apprêtait à rentrer chez lui, au 84 rue Châteauguay, dans la Capitale, en fin d'après-midi hier.

Selon la police, un individu l'attendait patiemment, assis sur le trottoir, de l'autre côté de la rue, fusil en mains.

Ce dernier a été arrêté moins de cinq minutes après la fusillade, par des enquêteurs municipaux qui sont allés le chercher chez lui, rue de Tracy, à très peu de distance des lieux de la fusillade.

Selon le sergent-détective André Rochette, chargé de l'enquête, la victime a subi une délicate intervention chirurgicale à l'Hôtel-Dieu de Québec, hier soir, et son état devrait s'améliorer s'il n'y a pas de complications.

Champagne a toutefois été sérieusement atteint par une balle qui lui a traversé les hanches de bord en bord, sans attaquer trop sérieusement les reins. Au cours de l'opération, il a par ailleurs, subi un arrêt cardiaque, mais les spécialistes l'ont vite réanimé.

La victime a en outre perdu une partie d'une main au cours de l'attentat. Selon la police, deux personnes auraient été témoins de la

tentative de meurtre et leur déposition devrait être recueillie par les enquêteurs

aujourd'hui. Sur la rue de Tracy, les policiers ont par ailleurs saisi

l'arme qui a servi à la tentative de meurtre, ainsi que des munitions.

L'agresseur n'a offert aucune résistance aux policiers qui l'ont arrêté.

Compagnie d'autobus accusée de négligence criminelle

MONTREAL (d'après CP) — Une compagnie d'autobus de banlieue a plaidé non coupable en cour des sessions de la paix, hier, à Montréal, à six accusations de négligence criminelle après que la police eut prétendu que six véhicules de la compagnie avaient des défauts mécaniques.

L'accusée est la compagnie Autobus Trans Urkain Inc., de Pointe-Claire. Les accusations furent portées en juin dernier, après que la police de la Communauté urbaine de Montréal, répondant à des plaintes de citoyens, eut inspecté un autobus régulier et autobus d'écoliers.

La police a déclaré que les six véhicules avaient des freins défectueux. Le rapport ajoute que des autobus avaient aussi des défauts dans la carrosserie, dans le mécanisme du volant, les clignotants et dans les systèmes d'échappement et du carburant.

Le juge André Chaloux a fixé l'enquête préliminaire au lundi prochain.

D'autre part, c'est de son propre gré que M. Gilles Bolduc, propriétaire de la Cie Bolduc Autobus, d'Asbestos, a retiré de la circulation les six autobus dont il disposait encore, (le 7e étant celui impliqué dans la tragédie d'Eastman survenu le 4 août). M. Bolduc n'a pas encore pris de décision finale quant à savoir si le retrait de sa flotte d'autobus sera temporaire ou définitive.

"Il est exact que le ministère des Transports a effectué l'examen de mes six autobus et que sur certains d'entre eux, des troubles mineurs ont été relevés. Mais il en serait de même pour chacun des véhicules qui roulent sur nos routes si un groupe d'enquêteurs se mettait à les passer au

peigne fin comme on l'a fait pour mes autobus", a-t-il précisé.

Aucun des six autobus inspectés n'avait de défauts majeurs et le ministère des Transports s'est contenté de remettre des "48 heures", comme c'est la coutume. Cependant la décision de M. Bolduc était déjà prise dès la tragédie. "J'ai remis mes autobus et ils vont rester tant que je n'aurai pas le rapport complet de l'inspection effectuée sur le septième impliqué dans la tragédie d'Eastman. C'est moi seul qui aie pris cette décision et ce n'est qu'après avoir pris connaissance du rapport des inspecteurs que je déciderai si je reprendrai ou non mes opérations", a-t-il ajouté.

Bouc émissaire

M. Bolduc devait confier

qu'il était encore atterré par cette tragédie, d'autant plus qu'il connaissait la plupart des victimes, et également révolté du fait que, selon lui, la presse tend à le prendre pour un bouc émissaire quant à la responsabilité de l'accident, même si personne en autorité ne peut pour le moment se prononcer officiellement sur les circonstances réelles qui ont provoqué la tragédie.

Funérailles

Par ailleurs, une foule émue, composée en majorité de femmes et d'enfants, s'est massée, hier matin, sur le parvis de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, à Verdun, pour assister aux funérailles des trois enfants qui ont péri dans l'accident d'autobus de Saint-Sauveur, jeudi dernier.

Deux victimes de la route

par Tom FRECHETTE

Un adolescent de 16 ans, dont les parents demeurent dans la région du Lac-Saint-Jean, a connu des vacances sur la rive-sud, qui lui ont été funestes hier.

La victime est Stéphane Martel, le fils de Raoul, du 60, rue Duvernay, à Chicoutimi. Le jeune homme circulait en bicyclette sur la route 132, à la hauteur de Saint-Romuald, vers 14h, quand il fut heurté par une automobile.

Transporté à l'hôpital l'Enfant-Jésus, le jeune Stéphane décédait des suites de ses blessures quelques heures après la tragédie routière, soit vers 19h.

Le coroner, Me J.-A. Drouin,

a ouvert son enquête ce matin pour les fins de l'identification du disparu et il l'a ajournée en attendant le rapport de la police municipale de Saint-Romuald, qui enquête sur cet accident mortel.

A l'île d'Orléans

Une autre tragédie de la route a eu lieu, hier, sur le chemin Royal à Saint-Pierre, alors qu'un piéton a été heurté à mort par un véhicule, vers 21h.

La victime est Roland Paquet, âgé de 48 ans, du 27 chemin Royal à Saint-Pierre. L'homme se promenait en bordure de la route, près de sa résidence, quand il a été renversé par une automobile au moment d'un dépassement d'une autre.

La SQ de Québec-Métro fait enquête dans cet accident et la tenue de l'enquête du coroner sera faite par Me Pierre Morin.

Hold-up à Sainte-Foy

Deux individus armés et masqués ont fait main basse sur \$800 en argent, vers 5h15, samedi matin, au restaurant A & W Root Beer, rue de Bourgogne, à Sainte-Foy. Armés d'un fusil de calibre .12 et d'un revolver, le visage recouvert de cagoules, ils ont réussi à prendre la fuite en automobile.

POUR VOTRE 2^{ÈME} ACHAT EN IMPORTANCE, OFFREZ-VOUS LE 1^{ER} CHOIX!



Le plus important achat que la plupart des gens font est celui d'une maison.

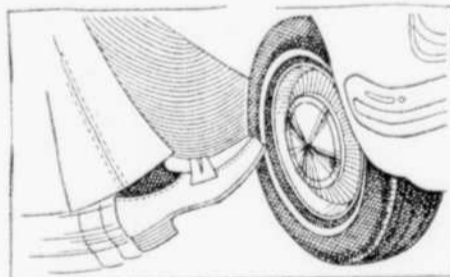


Le deuxième est celui d'une voiture.

La plupart des gens qui font deux achats importants dans leur vie s'achètent une maison et une voiture. Ils sont généralement plus prudents et plus méticuleux dans le choix de leur maison. Ils vont en voir plusieurs, les comparent, les évaluent selon leurs besoins avant de prendre une décision.

Malheureusement, les acheteurs de voitures neuves n'en font pas toujours de même; souvent, ils agissent émotivement et spontanément, sans faire de comparaisons. Comparez le groupe motopropulseur de la Civic, sa traction avant et son moteur monté transversalement au-dessus des roues motrices. En plus d'améliorer sa traction pendant l'hiver, le principe de la traction avant rend la Civic plus agréable à conduire. Comparez la suspension de la Civic. Alors que beaucoup de voitures sont équipées d'un essieu rigide à l'arrière, la Civic, elle, vous offre une suspension MacPherson à jambe de force, indépendante aux quatre roues. Il s'agit d'un système de suspension coûteux que l'on retrouve rarement sur les voitures à prix modiques. Mais le roulement confortable et la tenue de route remarquable qu'il permet en valent vraiment la peine.

Comparez l'habitacle de la Civic. Bien que de l'extérieur, on ait une impression de petitesse, vous constaterez qu'à l'intérieur, on trouve probablement tout l'espace qu'on veut. Ceci s'explique par sa forme trapézoïdale, que Honda a présentée pour la première fois avec succès au Canada. Elle permet d'obtenir un maximum d'espace intérieur tout en réduisant au minimum les dimensions extérieures. Sa tenue de route est aussi extrêmement stable sur la grande route. Voyez la liste des caractéristiques standard de la Civic: Servofreins à disque autorégulables à l'avant, direction à crémaillère, boîte à 4 vitesses,



Si vous achetez une voiture neuve en donnant un coup de pied sur les pneus, vous finirez par vouloir vous en donner à vous-même!

moquette, vitres teintées, dégivreur de glace arrière et sièges-baquets entièrement inclinables. Puis, regardez et comparez la qualité et le fini de la voiture. Examinez les panneaux et les joints, et voyez comment le tout est assemblé avec soin. Voyez la moulure qui sert à empêcher les égouttements et les courants d'air. Voyez l'ajustement de la moquette. Inspectez les détails du tableau de bord. Plus vous examinerez la Civic de près, plus vous désirerez en posséder une. Et surtout, faites ce que vous ne pouvez pas faire en achetant une maison... faites-en l'essai sur route.

Vous comprendrez tout de suite pourquoi, en seulement quatre ans, la Honda Civic est devenue la petite voiture qui se vend le plus dans tout le Canada.

HONDA

Source: R.L.P.R.K. vente de voitures neuves 1977.



Honda. Une voiture de 1er choix ne peut être de seconde qualité.

Vous trouverez des Honda à essayer maintenant chez les concessionnaires suivants:

Lallier Automobile Ltée
185, avenue St-Sacrement
QUÉBEC G1N 3X4
681-0525

E. G. Automobile Inc.
155, rue Kennedy
LEVIS, Québec - G6V 6E2
833-2135

Lallier Automobile Inc.
280 ouest, 47e Rue
CHARLESBOURG P.Q. - G1H 5H1
623-9003

la
vente
du mois

JUSQU'À

50%

**D'ESCOMPTE
SUR LA MARCHANDISE
EN MAGASIN.**

Ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance, chez Nouveau Décor Meubles Inc., de vous offrir à prix réduit le prestige et la qualité des marques que nous représentons.

C'est pourtant l'occasion qui se présente à vous du 19 au 31 août.

C'est LA VENTE DU MOIS chez Nouveau Décor Meubles.



Nouveau Décor Meubles Inc.

43 ouest, Trans-Canada, Rond-Point Lévis

837-9381



Au tour de l'escalier

Je ne voudrais surtout pas insinuer que c'est parce que j'en ai parlé la semaine dernière que, cette semaine, la ville a décidé de refaire l'escalier qui unit la haute et la basse ville, en face du SOLEIL, juste à côté de l'ascenseur Gosselin. Mais il en est ainsi. Hier (lundi) matin, les ouvriers, les soudeurs, étaient à l'ouvrage. Tant mieux. Il ne me reste plus qu'à constater que l'administration Pelletier est plus rapide que l'administration Lamontagne. Un point c'est tout.



pierre champagne

Tél.: 647-3434 de 9h à 11h

Le temps des armes à feu

La division de l'éducation et de la sécurité du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, conjointement avec la Fédération québécoise de la faune, tiendra des cours de maniement d'armes à feu dans la région, dimanche, lundi et mardi les 27, 28 et 29 août. Dimanche à Sainte-Foy, lundi et mardi à Québec et à Charlesbourg.

Les intéressés sont priés de communiquer avec les responsables de chacun de ces cours. L'instructeur de Sainte-Foy, M. Raymond Poulin, peut être joint à 661-4437; celui de Charlesbourg, M. Germain Desbiens, à 628-7863; et celui de Québec, M. André Laurin, à 872-3181.

La génération "psi"

Je ne suis pas un "psi" et les "psi" ne m'ont jamais fait frissonner. Un "psi" c'est ou un psychiatre, ou un psychologue, ou un psychanalyste ou un psychoc ou un psychoça. On dirait que tous les "psi" pensent que les "non-psi" sont tous atteints de "psychasthénie". Les "parapsi" sont encore pires.

Quoi qu'il en soit, les "psi" de Québec ont l'intention de publier, dans un avenir rapproché, une revue d'information "Le Guide-Psi de Québec", dont le premier numéro devrait paraître, disent-ils, "le 33 août 1978 et le 33 de chaque mois".

Mieux encore, les "psi" auront eux aussi leur "salon" les 2 et 3 septembre prochain (à mon avis cette date doit être tout près du 33 août) qui s'intitulera "Le symposium de l'homme nouveau".

A cette occasion, les "psi" pourront entendre neuf conférences en "recherche et expérience ésotériques". Il y aura même un "marabout sénégalais qui nous initiera à la magie blanche". J'aurais pourtant juré qu'un Sénégalais serait meilleur en magie "noire".



C'est beaucoup mieux

Cette fois c'est beaucoup mieux. Le propriétaire de "l'American Guide Service", M. André Roy, de Saint-Nicolas, professeur d'anglais dans une polyvalente de la région, a finalement fait corriger le placard qui annonçait son commerce, sur le boulevard Charest. C'est beaucoup plus français de cette façon. La première version qui, au début de l'été, a fait les manchettes de tous les journaux de la province, se lisait comme suit: "Officiel Information, touristes". On ne pouvait trouver plus français.

Des gens extra!

Deux "collègues" journalistes de média différents prononceront une conférence "parapsychologique" lors du Symposium de l'homme nouveau, les 2 et 3 septembre, au Centre municipal des congrès. JEAN SAVARD traitera du "voyage astral" et

JEAN CASAUULT des implications métaphysiques du nouveau monde.

RAYMOND BELANGER sera le responsable des relations publiques, à Expo-Québec, cette année. La Commission de l'Exposition a décidé de faire comme par les années précédentes (contrairement à l'an dernier) et de confier à un professionnel des relations publiques la responsabilité de "l'image à produire".

de mérite à l'artiste JACQUES GODIN pour sa participation à la souscription annuelle de la société à titre de président général de la campagne.

MANON DARSIGNY, la directrice du "Festival Cidro-Pom du Québec Inc.", invite tous les Québécois à visiter Rougemont, les 15, 16 et 17 septembre, alors que le festival battra son plein. Si vous voulez connaître le programme avant de vous déplacer, téléphoner à 469-4747.

La Société canadienne du cancer a décerné récemment un certificat

Le sergent JEAN-PAUL GIROUX, fils de Mme Madeleine Poullet-Giroux, du 929, Bégon, à Ste-Foy, vient de recevoir, à la fin du mois, ses triples chevrons. Le sergent Giroux travaille à la station des Forces canadiennes de Senneterre.

norman



Mot d'ordre: confort


a) Chandail à motifs en relief, offre bien des avantages, se porte avec pantalon ou jupe et complète un ensemble sportif, choix de ivoire, **\$31.00** noir, camel, p.m.g.

b) Chandail-veste, plusieurs câbles rehaussent son allure sport, choix de ivoire, bleu, vert, **\$31.00** p.m.g.

Dites, portez à mon compte

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •


DERNIERE SEMAINE DU GRAND SPECIAL POPULAIRE




2 POUR LE 1 PRIX


DEPUIS 10 ANS À QUÉBEC






PROFITEZ DE TOUTES NOS INSTALLATIONS
GYMNASÉ, SALLE CALIFORNIENNE, BAIN SAUNA, PISCINE, BAIN TOURBILLON. PROGRAMMES D'EXERCICES INDIVIDUELS.





VIC TANNY
DONNE DES RESULTATS — CLUBS SANTE — MISE EN FORME

FAITES VOTRE RESERVATION DES MAINTENANT, NOMBRE DE PLACES LIMITE



2965, 1^{re} AVENUE LIMOILOU

626-6216

PLAZA-LAVAL SAINTE-FOY

659-1775

Budget 1977-1978 de la ville de Québec

Pelletier change un déficit en un surplus

par Denis ANGERS

Le maire Jean Pelletier affichait un large sourire hier, lors de la séance régulière du conseil municipal de Québec. Non sans raison, puisqu'il devait y annoncer que la capitale terminait son exercice budgétaire 1977-1978 avec un surplus d'opération de \$28,900, en lieu et place des \$1,795,727 de déficit que laissaient entrevoir les prévisions déposées par l'ex-maire Gilles Lamontagne, en mars 1977.

"Les résultats de ces états financiers sont une preuve manifeste du souci de contenir les dépenses qui anime notre administration", devait commenter M. Pelletier, ajoutant que c'était là une bonne indication de la volonté qu'il avait d'assurer une saine gestion financière à la ville de Québec.

Cet excédent des revenus municipaux sur les dépenses parallèles s'explique aisément, de dire le maire de la ville de Champlain: dans l'ensemble des secteurs de l'activité municipale, les "revenus ont été supérieurs aux prévisions de 1977, tandis que les dépenses leur sont demeurées sensiblement égales".

Qui plus est, le taux de variation entre ces mêmes prévisions et leurs frais de réalisation est demeuré inférieur à un pour 100, ce qui, aux yeux de M. Pelletier, "constitue une performance très satisfaisante".

Les revenus inespérés

Si le déficit prévu ne s'est pas concrétisé, la ville de Québec le doit

en bonne partie aux revenus inespérés qu'elle a tirés, depuis un an, des droits sur les mutations immobilières. Ceux-ci ont en effet dépassé les estimations de plus de 70 pour 100, se chiffrant à \$826,000 plutôt qu'à \$490,000.

La compensation versée à la ville par les gouvernements supérieurs, en guise de taxes municipales, a également connu une hausse appréciable de quelque \$500,000. Cette augmentation est largement attribuable au Conseil des ports nationaux qui, selon le maire de Québec "a accepté de payer d'une façon réaliste sa quote-part des services municipaux, et ce rétroactivement à 1970".

Autre allié majeur des administrateurs, la neige; ou plutôt son

absence relative au cours de l'hiver écoulé. Grâce à un mois de février qui, en 1978, a établi de nouveaux records quant à la pénurie de précipitations, l'enlèvement de la neige n'a coûté que \$7,630,000 alors que les prévisions étaient de \$8,198,000. Faut croire qu'en 1978, même Mère nature était du bord des gestionnaires de Québec!

Une baisse

Seule ombre au tableau des finances municipales de la capitale: la taxe d'affaires qui a enregistré des revenus inférieurs de trois pour 100 aux données de mars 1977. Alors que la ville prévoyait des rentrées monétaires évaluées à environ \$9,150,000, la taxe d'affaires n'a ramené que \$8,848,212 dans les coffres municipaux.

poux, soit un déficit s'élevant à \$301,788. Selon le maire Pelletier, une telle diminution n'est toutefois pas alarmante. Les revenus en provenance de la taxe d'affaires avaient considérablement augmenté au cours des dernières années et la diminution de cette année serait attribuable à un simple ralentissement du rythme de croissance de cette forme de taxation.

Une dette à la hausse

Les statistiques présentées hier par l'administration Pelletier ne sont toutefois pas aussi reluisantes au chapitre de l'endettement de la capitale. Alors qu'entre 1973 et 1978, la population totale de Québec chutait de 187,833 à 177,082 habitants, la dette nette que doit suppor-

ter chaque citoyen de la capitale s'est élevée de \$629 à \$937, soit de \$308 en cinq ans.

Si l'on retranche de la dette nette les comptes à percevoir, la dette à long terme des Québécois, pour la même période, s'est accrue encore davantage, passant de \$498 en 1973 à \$890 en 1978. C'est là une augmentation fort sensible de \$392 par capita. Cette hausse est largement attribuable aux fluctuations des taux de change sur les marchés internationaux. Les états financiers de la ville de Québec indiquent en effet que, si la tendance actuelle se maintient, il en coûtera pas moins de \$34,044,600 de plus à la ville de Québec pour rembourser les emprunts qu'elle a contractés sur les marchés de l'argent suisse et américain.

Projet de garage soumis ce soir à Beauport

par Denis ANGERS

La ville de Beauport revient à la charge. Après avoir dû retirer un premier projet de complexe municipal, à la suite de l'opposition formulée par 816 contribuables, le maire Marcel Bédard présentera ce soir un nouveau projet, remanié.

C'est ce qu'il a confirmé au SOLEIL hier soir, à l'issue de la réunion régulière du conseil municipal de Beauport. Au cours de celle-ci, M. Bédard avait d'ailleurs déposé un avis de motion qui prévoyait qu'un deuxième règlement sur le garage municipal, doublé de dispositions financières ad hoc, sera soumis au conseil ce soir, lors d'une assemblée spéciale tenue à l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Se refusant à décrire en détail son nouveau projet de complexe municipal, "une nécessité pour Beauport", dit-il, le maire Bédard a admis qu'il sera plus modeste que son prédécesseur, évalué à quelque \$2,700,000. "J'espère que les citoyens vont comprendre que cet ensemble d'ateliers, de remises et d'entrepôts leur permettra de réaliser une économie de \$100,000 par an, en frais d'opération", de dire M. Bédard.

Confiant de recevoir l'appui populaire, le maire de Beauport ne veut désormais pas perdre une minute avant de mettre en branle la construction de son garage municipal. "Si on tient compte des délais

prévus par la loi, la première pelletée de terre ne pourra être donnée avant le début d'octobre 1978, juste à temps pour que la ville se prévale d'un octroi de \$270,000 de la part du ministère des Affaires municipales".

Deux options

Le président du comité spécial sur le complexe municipal, M. Denis Robert, devait par ailleurs rendre publiques hier les deux grandes recommandations formulées par les 12 membres de son comité, créés il y a deux semaines pour étudier des solutions de rechange au premier projet de garage.

Après deux rencontres et neuf heures de négociations, les parties impliquées, à savoir la ville, la Chambre de commerce et la Ligue des citoyens des Chutes, ont toutes trois reconnu la nécessité pour Beauport de "se doter d'un édifice municipal moderne et fonctionnel".

Les projets de réalisation diffèrent cependant d'un groupe à l'autre. Pendant que la ville projette un projet légèrement amputé et encore mal défini, la Chambre de commerce suggère que la partie "B" de l'immeuble prévu soit réduite de moitié, en superficie, et que sa partie "A" (le garage proprement dit) soit écourtée de 20 pieds. Il serait ainsi possible de réaliser une économie de l'ordre de \$300,000, plus de 20 pour 100 par rapport au projet

initial. Pour sa part, la Ligue des citoyens propose d'échelonne

ner la construction du garage en trois étapes, en fonction de la capacité de payer des

contribuables de Beauport. Dans un premier temps, l'édifice "A" serait réalisé, avec 20

pièdes de moins. Dans un second, l'immeuble "B" serait entièrement réalisé et,

dans un troisième, on redonnerait à l'édifice "A" ses 20 pieds manquants, pour en

arriver somme toute au premier projet déposé par l'administration Bédard.

A l'Ancienne-Lorette, une administration municipale pour le monde ordinaire

par Denis ANGERS

L'hôtel de ville de l'Ancienne-Lorette. Un édifice tout simple construit de briques beiges, en plein quartier résidentiel. Une bâtisse sans style qui abrite tous les services municipaux, de la police au bureau d'urbanisme. A l'étage, une toute petite salle, de 20 pieds par 20 (les puristes préféreront peut-être 6 mètres sur 6) où, deux fois par mois, les édiles municipaux rencontrent leurs contribuables.

A l'Ancienne-Lorette, une séance du conseil municipal se fait sans décorum, encore moins avec des formules toutes faites expédiées rapidement: on y dialogue vraiment entre élus et payeurs de taxes, sous l'oeil complaisant d'un maire, Marcel Pageau, qui a pris goût aux grands dossiers régionaux depuis son accession à la présidence de la Communauté urbaine de Québec.

A gauche et à droite de la petite salle, trois bureaux cachent à demi les conseillers municipaux présents. Hier soir, ils étaient quatre sur six, une moyenne honorable de 66 pour 100 en pleine période estivale. Face à l'auditoire, une vingtaine de personnes tout au plus, le maire Pageau et son greffier, Me André Bouchard, animent la discussion.

A l'ordre du jour, on retrouve une quarantaine de points, soigneusement classés en question d'urbanisme, de trésorerie, de travaux publics, de loisirs...

Animateur de la soirée, le maire Pageau les présente un à un, s'attardant à les expliquer en profondeur, engageant le dialogue avec le contribuable en quête d'éclaircissements: "voyez M. Dugré, la ville ne peut pas modifier son zonage pour vous seul... quant à vous, monsieur, nous étudierons attentivement votre requête lors de la prochaine rencontre du comité d'urbanisme". Pas de heurts, pas d'esprits échauffés, au pire une chaleur accablante que provoque l'exiguïté des lieux et un air qui rendent irrespirable les volutes de fumée qui montent de multiples cigarettes vers le plafond.

A l'Ancienne-Lorette, on est à peine 14,000. Les anciens de la place se connaissent tous et lorsque le maire parle de la rue Albert-Dumouchel ou de Mme Lépine, tout le monde sait à quoi il fait allusion: une grosse affaire de famille... quoi!

Tout y est d'ailleurs surprenamment poli. Les réponses de M. Pageau y sont accueillies par un "Merci, Monsieur le maire" empreint de reconnaissance, ou presque. Une belle assemblée, bien ordonnée, bien tenue, où tout se déroule sans anicroche, où les élus municipaux prêtent une oreille attentive aux doléances de leurs concitoyens.

Ma foi, c'était là une bien belle leçon de démocratie municipale; au point d'oublier qu'une modification de zonage sur la rue Saint-Paul, modification contestée par les propriétaires du coin, y avait amené...



• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



A



B



C

Nos coordonnés pour l'automne sont signés "KORET DE CALIFORNIE".

L'automne s'annonce vraiment bien... surtout si vous adoptez des vêtements jeunes d'allure et confortables, présentant l'avantage de se coordonner facilement. Tailles disponibles: 10 à 18.

A. Élégant BLAZER en velours de qualité. Coupe semi-ajustée, col tailleur et 2 poches. Rouge bourgogne ou brun.	B. CHEMISIER à manches longues, avec boucle; 100% polyester lavable. Rayé beige/rouge rose, beige/brun.	C. CHEMISIER classique à manches longues, col tailleur, 100% polyester lavable. Rayé beige/rouge rose, beige/brun.
65.00	25.00	23.00
CHEMISIER à manches longues et col tailleur; 100% polyester lavable. Imprimé fleur, dans les tons de rose/bourgogne, ou beige/brun.	JUPE une, ligne A, avec pli creux. Boutonnée à la taille, 2 poches. En polyester/laine. Vieux rose, beige ou brun.	BLAZER semi-ajusté, avec pinces dans le dos. Modèle à col tailleur, avec poches. En polyester/laine, vieux rose, beige, brun.
23.00	25.00	42.00
JUPE assortie au chemisier, avec taille extensible tronçonnée et cordon décoratif; 100% polyester. Rose/bourgogne, ou beige/brun.	Non illustrée: JUPE une, ligne A. Taille extensible. En polyester/laine. Vieux rose, beige, brun.	PANTALON droit, avec taille extensible. En polyester/laine, vieux rose, beige, brun.
22.00	22.00	23.00

SPORT-DAMES (Rayon 542) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.